

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

TELEPHONE : . . . HArbour 1241

SERVICE DE NUIT :
Administration : . . . HArbour 1243
Rédaction : . . . HArbour 3679
Cérant : . . . HArbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

TROIS SOUS LE NUMERO

Abonnements par la poste

Canada	Edition quotidienne	\$ 6.00
(Sauf Montréal et banlieue)		
E.-Unis et Empire Britannique		8.00
UNION POSTALE		10.00
Canada	Edition hebdomadaire	2.00
E.-Unis et UNION POSTALE		3.00

Encore l'électrification rurale

L'électricité est un fluide qu'il faut manipuler avec précaution. C'est surtout une question brûlante à traiter. Ceux qui s'en occupent chez nous sont placés à deux pôles opposés: celui des monopoles et celui de l'étatisation. D'après l'hon. L.-A. Taschereau, toute discussion sur les mérites des deux systèmes est inopportune: notre province est irrémédiablement condamnée à subir l'exploitation des trusts, tandis que la province d'Ontario est définitivement engagée dans la voie de l'étatisation. Dans le *Devoir* du 18 mars, M. Georges Pelletier faisait remarquer que la question n'est pas aussi tranchée que cela. L'école de M. Lapointe pourrait bien supplanter celle de M. Taschereau.

La municipalisation peut être une excellente solution dans les villes; elle est impraticable dans les districts ruraux. Si les monopoles ne peuvent électrifier les fermes, il faudra, tôt ou tard, que l'Etat intervienne. Il serait intolérable que l'industrie fondamentale de notre province soit indéfiniment privée de la plus féconde des inventions modernes.

Au cours de la discussion du bill de Québec, les compagnies ont fait valoir, auprès des députés ruraux, un argument pour le moins étrange. Ce serait grâce aux profits prélevés dans les villes que les monopoles peuvent consentir des taux de faveur à la classe agricole.

C'est un principe faux. Une politique d'électrification rurale ne peut se baser sur l'exploitation des villes au bénéfice des campagnes.

L'Hydro-électricité ontarienne n'a pas besoin de recourir à des procédés aussi arbitraires pour offrir aux cultivateurs des taux plus avantageux que chez nous. Pour fins de transmission de l'électricité, la province voisine est divisée en secteurs ruraux d'une centaine de milles carrés. L'Hydro développe ses lignes rurales aux alentours des villes et des villages, partout où la densité de la population le permet économiquement. Elle étend son système de distribution quand, sur chaque mille de ligne à construire, trois cultivateurs signent un contrat.

La province d'Ontario encourage l'électrification des fermes de plusieurs manières; mais, l'installation terminée, chaque secteur rural doit payer par lui-même le coût d'opération, d'entretien, d'administration, et se constituer une réserve d'amortissement. Les villes ne sont pas appelées à solder des déficits d'électrification rurale.

Nous ne croyons pas d'ailleurs que ce soit la politique suivie par nos monopoles. On se demanderait plutôt si, parfois, le contraire n'est pas plus vrai. Ainsi, lorsque le *Pouvoir du Bas Saint-Laurent* vend l'énergie électrique de 10 à 15 sous le kilowatt-heure à ses clients ruraux de notre province, est-ce pour lui permettre d'offrir le taux réduit de quatre sous et une fraction à une ville du Nouveau-Brunswick? M. Massue explique que "cette situation est le cauchemar de la Compagnie du Bas Saint-Laurent". C'est encore plus le cauchemar des consommateurs québécois.

Par un singulier tour de force, M. J.-A. Brillant en arrive à prouver que l'électricité sur la ferme coûte 33% moins cher dans notre province que dans l'Ontario. Des factures que nous avons entre les mains et que nous aurons l'occasion de publier nous font croire le contraire.

D'ailleurs, nous répétons que ce ne sont pas tant les taux que les conditions imposées aux cultivateurs qui arrêtent l'expansion de l'électrification rurale dans notre province. Il ne faut pas oublier que les agriculteurs ont surtout besoin de force motrice; c'est par sa conversion en énergie mécanique que l'électricité peut rendre le plus de services sur les fermes.

Dans notre province, la plus richement dotée de chutes d'eau, l'électricité devrait fournir aux cultivateurs la source de force motrice la plus économique, leur permettant d'abaisser au minimum leurs frais de production. Or, dans les conditions actuelles, les compagnies ne sont pas disposées à répondre aux besoins agricoles de force motrice. C'est ce que déclarait M. Alex. Larivière, ingénieur en chef de la Commission des services publics, dans un rapport préparé en 1930, à la demande du gouvernement provincial:

Les taux pour force motrice dans les campagnes consistent généralement en deux charges distinctes: une charge fixe de tant par cheval-vapeur qui varie de \$1.25 à \$4.00 par mois et un taux de consommation dégressif qui varie de 5 cents à 3/10 de cent de l'heure kilowatt, suivant la quantité d'électricité consommée. Certains de ces taux seraient acceptables pour les cultivateurs ayant des moteurs s'ils s'en servaient fréquemment et à toutes les saisons de l'année. Malheureusement, il n'en est pas ainsi et les cultivateurs qui ont des moteurs de 5, 7½ ou 10 chevaux-vapeur ne s'en servent que durant quelques jours pour scier leur bois, battre leur grain, faire de l'ensilage, etc. Il est évident qu'en leur réclamant le paiement de la charge de service mensuelle, le coût d'utilisation de ces moteurs devient prohibitif. De plus, leur achat, celui des accessoires de même que leurs installations entraînent des déboursés assez considérables et il n'y a guère que les cultivateurs les plus fortunés qui peuvent se payer le luxe d'un tel appareil.

D'un autre côté, les compagnies électriques construisent et ont construit, pour la plupart, leurs réseaux de distribution en tenant compte de la consommation plutôt minime d'électricité qui se fait dans nos campagnes et ces réseaux devraient subir des modifications et additions considérables s'il fallait que plusieurs cultivateurs d'un rang ou d'une paroisse se procurassent chacun un moteur et que les réseaux fussent appelés à fournir l'énergie pour plusieurs moteurs fonctionnant simultanément. Par contre, comme ces moteurs ne serviraient que quelques jours par année, il faudrait que les taxes soient très élevées pour pouvoir rembourser les charges fixes et dépenses d'exploitation additionnelles requises pour le fonctionnement de ces moteurs.

C'est dire que nos compagnies ont élaboré leur système de distribution électrique sans tenir compte des besoins de l'agriculture. Dans notre province, la mieux pourvue de ressources hydrauliques, l'électricité, comme source de force motrice, est considérée comme un produit de luxe pour les cultivateurs.

Depuis plusieurs années, la province d'Ontario poursuit avec succès une politique rationnelle d'électrification rurale. Depuis 1921, le gouvernement provincial paie 50% du coût de construction des lignes primaires de distribution rurale et du matériel; depuis 1924, cet octroi s'étend aux lignes secondaires, c'est-à-dire jusqu'à la propriété de chaque client-cultivateur.

En 1930, la législature ontarienne votait un fonds de \$2,000,000 destiné à prêter, jusqu'à concurrence de \$1,000 par ferme, l'argent nécessaire aux cultivateurs pour électrifier leurs exploitations. Ces prêts, portant intérêt à 6%, doivent être remboursés par annuités dans l'espace de 20 ans.

Dans les districts nouvellement électrifiés, l'Hydro se verrait dans l'obligation d'imposer des taux élevés aux pionniers, en attendant que l'accroissement de la clientèle fasse baisser le tarif. Par une loi votée en 1930, le lieutenant-gouverneur en conseil peut fixer un taux maximum et tout déficit de ce secteur est comblé provisoirement par le trésor public.

Depuis sa fondation, l'Hydro poursuit une campagne d'éducation pour promouvoir l'électrification rurale. Ses ingénieurs tiennent des assemblées dans tous les centres ruraux pour expliquer aux exploitants, aux élèves des cours d'hiver et des écoles d'agriculture, les usages variés de l'électricité sur la ferme, les taux et la procédure que les cultivateurs doivent suivre pour électrifier leur exploitation. Le cinéma est mis à contribution pour illustrer les applications agricoles de l'énergie électrique; des représentants de l'Hydro fréquentent les réunions et les expositions agricoles pour donner aux cultivateurs tous les renseignements nécessaires au point de vue d'électrification rurale.

Les manufacturiers de matériel électrique coopèrent avec

L'actualité

Le sang en conserve

Voulez-vous mesurer votre sang-froid? Essayez de lire la petite dépêche suivante sans un frisson. N. B. Ne pas oublier qu'il s'agit de la Russie soviétique, qui a assassiné le tsar et sa famille et quelques milliers ou dizaine de milliers de nobles... et qui continue à expurger le pays, par le même procédé, des derniers vestiges de bourgeoisie.

New-York, 22. — On a réussi la mise en conserve de sang humain pour servir aux transfusions, dans la Russie soviétique, a déclaré aujourd'hui le Dr Alvan Hirsch à son arrivée à bord de l'Europa après un an de séjour à Moscou en qualité de médecin consultant américain du (je ne sais comment traduire) *Soviet Heavy Chemical Trust* (trust que je ne traduirais pas, comme on dit à l'Académie).

"On a commencé, il y a plusieurs années, des expériences sur les chiens", continue le Dr Hirsch. "Impossible d'employer le sang d'une personne morte de maladie, mais quand une personne est tuée, le sang peut être recueilli immédiatement et servir de nouveau avec les résultats les plus heureux.

"Récemment, on a recueilli le sang d'un homme tué à Moscou et on l'a expédié (le sang) à Tiflis, où, vingt jours plus tard, il fut transfusé avec succès.

"Le sang est conservé avec une quantité infinitésimale de matière chimique — sulfate de magnésium. Le sang transfusé ainsi provoque une réaction moindre chez les vieillards gens que par la transfusion ordinaire."

Le pays de Lenine tâte à l'est et à l'ouest, au nord et au sud pour placer ses exportations; mais il rencontre partout des obstacles. S'il essaie le blé, ce blé rencontre notre subproduction; s'il essaie le charbon, ce charbon se heurte au monopole désintéressé (oui, désintéressé puisque le sénateur n'est pas tout seul là-dedans, plus qu'il ne le fut dans la Montreal Water) de M. Webster. S'il essaie le caviar, on repousse le caviar: les estomacs sont devenus timides et las et, aussi, en temps de crise, on n'ose guère, hors de la Russie soviétique, déguster un mets aussi capitaliste que le caviar.

Il y a pas mal, de par le monde, de paucres bougres devenus chloretiques à cause de la crise. La Russie n'aura qu'à développer son industrie du sang humain. Les gouvernements étrangers trouveront le moyen de lui fournir des débouchés.

Nos grands hommes d'Etat ont déjà découvert le secours direct. C'est-à-dire qu'ils ont instauré la paresse au lieu du travail pour ne pas drainer les coffres de l'Etat. Il en coûte dix dollars par jour pour faire travailler un homme, car il n'est pas permis de toucher aux salaires de l'union; il en coûte moins d'un dollar pour en nourrir un à rien faire, lui et les siens, et lui apprendre à tous l'oisiveté, leure de tous les vices.

Peut-être les grands techniciens de l'Etat pourront-ils établir par des calculs savants qu'il en coûte encore moins cher de laisser les assistés se rendre jusqu'aux extrêmes limites de l'anémie, qu'il le sera avec du sang russe qui se débiterait à la chopine, moins cher que le lait ou le jus d'orange.

Mais, direz-vous, il y a des limites. Le nombre des accidentés en Russie, surtout depuis la faillite du plan quinquennal et l'arrêt forcé des usines, ne doit tout de même pas être si grand que cela.

Rassurez-vous. En Russie soviétique, avec le concours de la Tcheka, le sang humain c'est comme les cheveux d'Eleonore: quand il n'y en a plus, il y en a encore.

Paul ANGER

P.S.—Hier, sous cette même rubrique, on m'a fait dire: "Asses rapidement, Saint-Jacques devint une paroisse garnie..." Ce qui n'a aucun sens. Il aurait fallu lire une paroisse de garnis (où les gens habitent des chambres à louer). P. A.

Si vous voyagez. . .

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE DEVOIR. Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies: paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphone: HArbour 1241.

L'Hydro en donnant des démonstrations dans les centres ruraux. Tous les moyens de propagande sont mis en oeuvre: large publicité des statuts provinciaux relatifs à la distribution rurale de l'électricité, articles de journaux et revues, bulletins, concours des ingénieurs pour dresser des plans d'électrification.

En 1920, la province d'Ontario ne comptait que 305 milles de lignes rurales et 2,880 consommateurs. Le nombre des clients ruraux augmente rapidement: 31,063 en 1928, 37,340 en 1929, 55,000 en 1931. En 1929, 1930 et 1931, l'Hydro construisit respectivement 1,044, 1,891 et 1,470 milles de lignes rurales. C'est dire que l'électrification des fermes progresse toujours. Comme l'Hydro distribue l'énergie électrique au prix coûtant, l'augmentation de sa clientèle contribue à faire baisser les taux et ses clients mêmes ont intérêt à lui faire du recrutement.

Comme leurs confrères ontariens, nos agriculteurs comprennent que l'électrification de leurs fermes constituerait un progrès considérable pour notre agriculture. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, l'Union Catholique des Cultivateurs réclame une commission indépendante qui chercherait la meilleure solution au problème de l'électrification rurale dans notre province.

L'article 5 du bill de la Commission métropolitaine est considérablement amendé (Voir page 3)

Bloc-notes

Bien parlé

A la Labor Defence League, formée d'éléments radicaux avancés, dont une délégation l'a rencontré hier par rapport à la mort de l'immigré Zynchuck, abattu d'un coup de pistolet par l'agent Zappa, au cours d'une bagarre, il y a quelques semaines, à Montréal, M. Taschereau a répondu d'une façon catégorique. Il y a eu deux enquêtes sur cette mort et je n'ai pas l'intention d'en faire tenir une troisième, a-t-il dit. L'une et l'autre ont démontré que Zappa était en état de légitime défense. La loi doit être respectée, chez nous. Les étrangers qui veulent condamner ici l'autorité et la justice font mieux d'émigrer ailleurs. S'ils ne sont pas contents du régime, et ceux qui sont en prison pour sédition y resteront jusqu'à expiration de leur sentence, a conclu le premier ministre. C'était parler ferme et juste. Les témoignages dans l'enquête menée par un magistrat, M. Cusson, ont fait voir que les agents de la paix, cernés par une foule hostile et qui avaient commencé de les rouer de coups, ne pouvaient que se défendre comme ils l'ont fait. Tout le bruit mené autour de la mort de Zynchuck, — bruit auquel se sont associés à un certain moment des éléments respectables, mal renseignés, — l'a été par un tout petit groupe de radicaux, pour ne pas dire de communistes, dont la masse n'est pas de longue date au Canada. M. Taschereau a bien fait de les mettre carrément à leur place. S'ils ne sont pas contents du pays et des lois qui leur donnent dans l'ensemble la liberté que dans leurs pays d'origine, que ne vont-ils s'établir ailleurs?

Sans soumission
Il ressort d'une réponse de M. Mercier à M. Guertin, à Québec, ces jours-ci, que le ministère des terres et forêts a fait imprimer pour l'année courante cent mille calendriers grand format, par une maison québécoise. Elle en a reçu \$17,750. Le ministère a accordé le contrat sans aucune demande de soumission. Il le dit lui-même. Le travail peut avoir été exécuté à un prix raisonnable, car le calendrier est d'importance; mais pourquoi de pareils travaux sans soumissions? Il n'y avait aucune urgence, dans ce cas-là. Le ministère aurait pu s'informer des prix aux principaux imprimeurs de la province, qui paient taxes et impôts de tout genre au fisc provincial. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Favoritisme politique? Les ministères québécois ont coutume de ces actes. Au surplus, n'aurait-on pas fait mieux d'affecter cette somme importante à la colonisation tout court, dans les circonstances présentes?

Sur le sucre
Il y aura vraisemblablement enquête sur les bénéfices faits ces jours-ci par les profiteurs de sucre, à la suite du discours du budget. C'est ce que M. Rhodes, ministre des Finances, a fait entendre aux Communes, hier même. Il admet avoir reçu de nombreuses plaintes à ce sujet. S'il y a une enquête, qu'elle se fasse sans parti pris et de façon impartiale. Et qu'elle soit publique, afin que l'on connaisse les noms des profiteurs. Ils méritent l'affichage.

Deux poids...
Au cours des recherches que fait, sur le prix du lait, un comité parlementaire qui conduit avec vigueur son enquête, l'on a forcé des témoins à dire quel est leur salaire, combien d'argent ils reçoivent chaque année de leur travail, quel profit ils touchent sur chaque pinte de lait, quels dividendes ils versent à leurs actionnaires, etc. Tout cela est fort intéressant et ne manque pas de piquant. Mais a-t-on pensé à poser pareilles questions, aussi précises, aussi suivies, à ces messieurs qui font pluie et beau temps sur le marché du charbon dans notre province? L'enquête sur le charbon a eu lieu en novembre et décembre derniers; or, nous voilà

rendus bientôt à avril sans rien savoir de plus que nous savions alors; ce que nous savions, c'est que M. le sénateur Lorne-C. Webster, conservateur en vedette, grand importateur, financier qui a des intérêts partout, — de la Patrie jusqu'en Angleterre et au Pays de Galles, — est le roi des charbonniers de la province. Quel profit il fait sur chaque tonne de charbon, quel traitement il se verse, quels dividendes il touche, quels sont ses associés, combien de compagnies filiales de la sienne il domine, etc., on ne nous a encore rien appris de tout cela. Le comité parlementaire qui fait enquête sur le prix du lait à Montréal et ailleurs va autrement plus vite; et il est autrement plus précis que la commission chargée d'étudier le prix du charbon. Il est vrai que les grands distributeurs de lait sont sur place, n'ayant pas eu loisir d'entreprendre un petit tour du monde, ces mois-ci, tandis que M. Webster, lui, est en mer avec sa famille, depuis décembre 1932. Mais si nous étions, une bonne fois, renseignés un peu mieux sur ses opérations en tant qu'importateur et distributeur de charbon, ne serait-ce pas mieux, et d'intérêt public? Pourquoi deux poids et deux mesures, dans ces enquêtes? Serait-ce parce que M. Webster souscirait à la caisse électorale bleue, tandis que les laitiers n'y verseraient rien? Enigme et mystère...

Albert RIOUX

G. P.

A Ottawa

A 43 de majorité, M. Bennett garde ses pouvoirs extraordinaires

M. King formule de nouveau des objections contre le bill Bennett — Sept progressistes votent avec la droite — Indépendants et travaillistes avec la gauche

M. RHODES ET LES PROFITEURS DU SUCRE

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 27. — Le nouveau bill de la dictature vient d'être voté en troisième lecture, par 89 voix contre 46. La cérémonie s'est déroulée vers 10 heures, après un dernier débat auquel ont pris part le chef libéral, M. Mackenzie King, et le chef de la C. C. F., M. Woodsworth. Le pouvoir de dictature que M. Bennett et son gouvernement se font conférer maintenant diffère assez de la dictature que nous connaissons depuis l'année dernière. Elle se rapproche davantage, avec des différences de formes dans le texte de la loi, de celle de 1931.

Après les dernières élections générales, à la session d'urgence de l'automne de 1930, M. Bennett avait fait reconnaître à son gouvernement le droit de dépenser à son gré, pour le secours des agriculteurs de l'Ouest dans la détresse et des chômeurs, une somme de \$20,000,000. Au début de l'année suivante, 1931, le gouvernement se faisait autoriser à dépenser les fonds publics, pour les mêmes fins, mais à son gré et sans limites, de plus il se faisait conférer le pouvoir discrétionnaire de légiférer par arrêtés ministériels pour le maintien de l'ordre, de la paix et de la bonne administration.

L'an dernier, le gouvernement ne demandait plus que le droit de puiser à sa discrétion dans le trésor public pour le secours des chômeurs.

Cette fois-ci le bill ministériel met \$20,000,000 à la disposition du gouvernement pour le secours des chômeurs nécessaires; il l'autorise à consentir, à sa discrétion, des avances d'argent aux provinces qui se trouveraient dans des embarras financiers; il lui rend son pouvoir discrétionnaire pour le maintien de l'ordre, de la paix et de la bonne administration.

Cette dernière autorisation est si vaste, si générale, qu'elle englobe les deux autres; et l'on se demande pourquoi le gouvernement n'a pas eu recours qu'à celle-là. Elle comporte en germe la dictature sous toutes ses formes: politique, sociale, économique, militaire même. Selon le mot de M. Mackenzie King, ce soir, le gouvernement se trouve autorisé, s'il y tient, à lever une armée pour intimider le Parlement.

Pour justifier, légaliser un tel acte, le gouvernement n'aurait qu'à invoquer ce motif: le maintien de l'ordre, de la paix et de la bonne administration.

Le premier ministre a cependant consenti à insérer, à la demande de M. Mackenzie King, un léger amendement dans le bill. Les pouvoirs discrétionnaires pour le maintien de la paix, de l'ordre et de la bonne administration, ne vaudront que pendant le temps où le Parlement ne sera pas en session.

La spéculation sur le sucre

Avant même que d'autres aient pu soulever la question, le ministre des finances M. Rhodes, au début de la séance, hier après-midi, a tenu à faire une déclaration à propos

rendus bientôt à avril sans rien savoir de plus que nous savions alors; ce que nous savions, c'est que M. le sénateur Lorne-C. Webster, conservateur en vedette, grand importateur, financier qui a des intérêts partout, — de la Patrie jusqu'en Angleterre et au Pays de Galles, — est le roi des charbonniers de la province. Quel profit il fait sur chaque tonne de charbon, quel traitement il se verse, quels dividendes il touche, quels sont ses associés, combien de compagnies filiales de la sienne il domine, etc., on ne nous a encore rien appris de tout cela. Le comité parlementaire qui fait enquête sur le prix du lait à Montréal et ailleurs va autrement plus vite; et il est autrement plus précis que la commission chargée d'étudier le prix du charbon. Il est vrai que les grands distributeurs de lait sont sur place, n'ayant pas eu loisir d'entreprendre un petit tour du monde, ces mois-ci, tandis que M. Webster, lui, est en mer avec sa famille, depuis décembre 1932. Mais si nous étions, une bonne fois, renseignés un peu mieux sur ses opérations en tant qu'importateur et distributeur de charbon, ne serait-ce pas mieux, et d'intérêt public? Pourquoi deux poids et deux mesures, dans ces enquêtes? Serait-ce parce que M. Webster souscirait à la caisse électorale bleue, tandis que les laitiers n'y verseraient rien? Enigme et mystère...

Avant même que d'autres aient pu soulever la question, le ministre des finances M. Rhodes, au début de la séance, hier après-midi, a tenu à faire une déclaration à propos

de la spéculation à laquelle la taxe de deux cents sur le sucre a donné lieu.

"J'ai reçu des protestations nombreuses, dit M. Rhodes, à propos de l'acte prétendu injuste de marchands de gros qui auraient prévu (anticipated) le budget et auraient, comme conséquence, dit-on, récolté de substantiels profits en haussant immédiatement le prix du sucre qu'ils avaient déjà en stock.

"La question de l'accaparement n'est pas chose facile à régler. Elle a causé des ennuis et des embarras à tous les gouvernements et jusqu'à présent je ne sais pas qu'aucun moyen efficace ait été découvert pour la régler. Il faut tout de même convenir, quoique ça ne soit pas une compensation exacte, que lorsque une taxe est supprimée le seuil se fait en sens contraire; et le grossiste, dans ce cas-là, perd le montant de la taxe qu'il a déjà payée sur les stocks qu'il a en magasin.

"Je dois dire que tous les grossistes n'ont pas été aussi chanceux, si les grossistes du sucre l'ont été; je connais le cas d'une compagnie qui, dans une certaine ville, a emprunté \$18,000 pour payer des droits de douanes en sortant du café d'entrepôts sous scellés, en anticipation d'une taxe sur ce produit. Dans ce cas-là, les grossistes seront perdants parce qu'ils devront porter un surplus de stock avec les charges que cela comportent.

"Bien qu'il soit douteux que l'on puisse trouver un remède, je tiens à dire tout de suite qu'une enquête sérieuse sera faite sur cette affaire; et si l'on peut trouver un moyen d'établir la justice, ce moyen sera employé."

M. Pouliot — Il y a la loi pour le maintien de l'ordre, de la paix et de la bonne administration.

M. William Duff (libéral, Guyboro-Antigonish) — Le ministre a-t-il reçu des plaintes au sujet de la taxe de vente de six cents sur la mélasse? Les gens qui ne peuvent se payer du sucre font usage de mélasse.

M. Rhodes — Je doute qu'il soit possible d'imposer une taxe sur un article quelconque, sans qu'il y ait des protestations.

M. Pouliot — Je tiens à signaler un cas particulier. Le 6 décembre, le prix du sucre était de \$4.85 le cent livres à la Rivière-du-Loup. Le prix en est maintenant de \$7. Il y a plusieurs wagons chargés de sucre sur les voies d'évitement de la Rivière-du-Loup; mais aucun marchand de détail ne peut s'en procurer au magasin de gros qui appartient à des profiteurs bien connus au temps de la guerre. J'espère que le gouvernement va intervenir que les marchands de la Rivière-du-Loup puissent s'approvisionner de sucre.

Un fait inusité

Il est rare que la troisième lecture d'un bill donne lieu à un débat. C'est même là un fait inusité. Il s'est produit, ce soir, à propos du bill de la dictature, M. Mackenzie King, M. Woodsworth et quelques autres députés de la gauche ont tenu à exprimer une dernière fois leur opposition à cette mesure qu'ils tiennent pour néfaste et extrêmement dangereuse.

Il s'agissait évidemment de répéter des arguments déjà connus, qui ont été servis à la Chambre la semaine dernière encore. Le discours de M. Mackenzie King a été concis. Le chef libéral est parvenu à tasser son argumentation en moins d'une demi-heure.

M. Woodsworth a réclame entre autres choses la réforme de notre régime parlementaire et, incidemment, il a déclaré qu'il n'est pas opposé à la dictature. Seulement il ne veut pas d'une dictature confiée à des gens comme ceux qui forment le gouvernement actuel.

Quelques députés de l'extrême gauche ont voté avec le gouvernement: MM. Spencer, Kennedy (Rivière-la-Paix), Speakman, Lucas, Luckovich, Irvine et Carmichael, tous progressistes.

Ont voté contre le bill, avec les libéraux, les deux indépendants, MM. Bourassa et Neil, et trois travaillistes, MM. Woodsworth, Heaps et McInnis.

M. Mackenzie King
Ce bill, répète le chef libéral dans son discours, est la négation du gouvernement par le Parlement. L'opposition libérale serait disposée à voter n'importe quelle somme au gouvernement pour le secours des chômeurs, à la condition que le

gouvernement justifie sa demande.

Mais c'est un blanc-seing que demande le gouvernement. Il veut pouvoir puiser sans limite dans le trésor public et pour n'importe quoi. Le contrôle du revenu et de la dépense appartient tout de même au Parlement, non pas au conseil des ministres.

Le gouvernement demande encore un blanc-seing en matière législative. Il veut légiférer sur tout et sur n'importe quoi, en invoquant le maintien de l'ordre, de la paix et de la bonne administration, nonobstant toutes les autres lois qui peuvent exister.

En passant, M. Mackenzie King fait allusion à la protestation de sir Arthur Currie, à propos des pensions militaires des fonctionnaires fédéraux. Sir Arthur est indigné parce que le gouvernement veut toucher aux pensions sans se conformer aux dispositions de la loi des pensions. C'est d'un beau zèle, et, là-dessus, M. King dit qu'il partage l'opinion du général Currie. Mais pourquoi celui-ci ne trouve-t-il pas à protester de la même façon à propos de la violation des droits du Parlement?

Le Parlement fédéral, continue le chef libéral, doit contrôler la dépense fédérale. Le gouvernement le prive de ce droit et l'empêche d'accomplir son devoir, en accordant aux provinces des octrois qui sont dépensés sans aucun contrôle fédéral.

Il y a trois ans que nous connaissons ce régime, qui ne devait pourtant durer qu'une année. Le public commence à se rendre compte de ce que cela lui coûte. Ce régime nous vaut une taxe sur le sucre, une augmentation de l'impôt sur le revenu, etc., etc. La taxe et l'impôt doivent en effet se régler sur la dépense; et quand la dépense n'est pas contrôlée, comme c'est le cas sous notre régime de dictature, il n'y a pas de fin aux impôts.

En prenant de l'argent dans le trésor fédéral pour le verser dans les trésors provinciaux, ainsi que la chose se pratique, non seulement le Parlement fédéral perd le contrôle de sa dépense, mais il invite les provinces à dépenser au-delà de leurs moyens, à entreprendre des choses auxquelles elles n'auraient jamais pensé, à maintenir des services qu'elles auraient abolis en étant laissées à leurs seules ressources. En fait, n'est-ce pas arrivé qu'une province, n'ayant plus d'autres moyens, ait employé une partie de l'argent qui lui venait du fédéral pour rencontrer ses dépenses courantes?

Le gouvernement fédéral, d'une main, prête à cette province, de l'autre, lui avance l'argent qu'elle faut pour rencontrer les intérêts sur ces mêmes emprunts. C'est à de tels abus que la loi des pouvoirs discrétionnaires donne lieu. Si ce régime se continue, le Canada est sur le chemin de la faillite.

S'il faut augmenter les subsides statutaires aux provinces, qu'on les augmente. Mais il est temps de cesser ce drainage du trésor fédéral par les gouvernements provinciaux et municipaux, sans aucun contrôle de la part du fédéral.

Le gouvernement devrait au plus tôt arrêter un plan d'ensemble pour combattre le chômage. Cette tâche pourrait être confiée à un conseil national. Une commission qui relèverait du Parlement fédéral devrait être chargée de l'administration des fonds du chômage.

Sans que le Parlement ait un mot à dire, le gouvernement a pu, dans le passé, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, affecter des sommes d'argent pour augmenter l'effectif de la R. C. M. P., pour bien d'autres choses qui auraient dû être inscrites dans le budget des dépenses ordinaires et non dans le budget du chômage. La même loi a permis encore au gouvernement de légiférer à propos de la loi des banques et à propos de la loi des assurances.

Le bill ne signifie pas autre chose que l'établissement d'une dictature au Canada. Il permettrait au gouvernement, sous le prétexte du maintien de l'ordre, de la paix et de la bonne administration, de lever une armée pour intimider le Parlement. Que Rome se donne un Mussolini, que la Russie se donne un Staline, que l'Allemagne se donne un Hitler, cela regarde chacun de ces pays. Mais au Canada nous n'avons pas besoin d'un dictateur. Ce que nous voulons au Canada, c'est le respect de nos institutions parlementaires.

En deux ans, sous le régime de la dictature, le fédéral a avancé aux provinces \$115,000,000, sans grand espoir d'être jamais remboursé. Il ne lui est pas possible de continuer comme cela.

M. J. S. Woodsworth

Après avoir dit ce qu'il pense de notre régime parlementaire et de la dictature, le dictateur du gouvernement Bennett ne lui convient pas parce que ce gouvernement cherche d'abord à protéger les gros financiers et les gros capitalistes — le chef de la C.C.F. suggère que le gouvernement fédéral entreprenne de distribuer lui-même les secours directs aux nécessiteux. Ce bill lui en donne le droit, qu'il en use.

M. Woodsworth craint cependant que ça soit bien plus l'intention du gouvernement de préparer des mesures de répression que d'organiser la lutte contre le chômage. Le seul

(Suite à la page 2)

Demain: MERCREDI, 29 mars 1933

De la Férie.

Lever du soleil, 5 h. 47.
Coucher du soleil, 6 h. 23.
Coucher de la lune, 10 h. 34 a.m.
Premier quart, le 4, à 5 h. 29 m. du matin.
Pleine lune, le 11, à 9 h. 52 m. du soir.
Dernier quart, le 18, à 4 h. 11 m. du soir.
Nouvelle lune le 25, à 10 h. 26 m. du soir.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

BEAU; VENTS DU NORD

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 42.
Minimum 26.
Même date l'an dernier 29.
Même date l'an dernier 15.
BAROMETRE
10 heures a.m. 29.82. 11 heures a.m. 29.78.
Midi: 29.76.
Chiffres fournis par la Maison M. de la
Météo 1610 St-Denis, Montréal.

Un moyen de devancer l'abolition de la loi Volstead

Les médecins américains seraient autorisés à donner des prescriptions pour la vente des spiritueux en tel nombre et en telle quantité qu'ils le voudraient — On place déjà des commandes

Au début de la prohibition aux Etats-Unis, les médecins étaient autorisés à prescrire, à discrétion, des spiritueux à leurs patients.

Le nombre des prescriptions émises et les quantités prescrites devinrent bientôt si considérables qu'il y eut un tollé dans le public et surtout chez les prohibitionnistes. En conséquence le nombre de prescriptions que chaque médecin pouvait émettre fut rigoureusement limité.

Une information de bonne source nous permet de croire que le président Roosevelt a l'intention de faire rapporter le plus tôt possible cette ordonnance. Le chef de l'exécutif aurait en vue deux résultats: la ruine du commerce illégal des spiritueux, les médecins n'étant plus limités dans leurs prescriptions contrecarrait en les multipliant la contrebande dont vit la pègre; 2o l'alimentation du tré-

sor qui, sauf erreur, perçoit huit dollars le gallon sur les spiritueux légalement vendus.

Le seul inconvénient résulterait de la multiplication infinie du nombre des malades; mais, en somme, les Etats-Unis ne s'en porteraient pas plus mal.

On estime, dans les cercles officiels, que les procédures pour l'abolition de la loi Volstead prendront un an. Dans l'intervalle, il s'agit de protéger la population contre la boisson de provenance illégale et de qualité douteuse et, aussi, en ce grand temps de disette, de percevoir une taxe indirecte dont le trésor se trouvera bien.

Ce qui donne une apparence de sérieux à la nouvelle c'est que des syndicats importants font déjà passer des commandes en Europe pour des marques de spiritueux connus, parce qu'elles comptent que le président fera à très brève échéance le geste que nous venons d'indiquer.

Les nazis et les Casques d'acier

Les arrestations de Brunswick — La Reichsbanner serait en train de s'unir avec les Casques d'acier pour lutter contre les nazis

Les Juifs de toutes les parties du monde se donnent la main pour protester contre la prétendue persécution de leurs frères d'Allemagne

Brunswick, Allemagne, 28 (S. P. A.). — Les nazis ont opéré hier soir dans la capitale de la province de Brunswick l'arrestation de 1,350 hommes, dont plusieurs centaines de Casques d'acier qui sont devenus leurs alliés depuis la formation du cabinet de coalition. Le ministre de l'Intérieur de Brunswick, M. Dietrich Klages, a déclaré que les membres de la Reichsbanner qui a été dissoute sont en train de s'unir avec les Casques d'acier pour lutter contre les nazis. La plupart des hommes arrêtés sont de jeunes socialistes et de jeunes communistes.

Ces arrestations en masse ont été exécutées au cours d'une descente sensationnelle sur les quartiers généraux des Casques d'acier. Pendant toute la nuit, les nazis ont monté la garde autour de l'édifice, la carabine au poing, tandis que la foule les a empêchés de contenir la foule. Les prisonniers ne peuvent recevoir tous les prisonniers et les autorités se demandent comment elles vont s'y prendre pour expédier les procès de tous ceux qu'elles ont arrêtés. Parmi ceux qui ont été arrêtés, on remarque l'assistant-chef d'Etat Nowack, des Casques d'acier, et l'ancien chef de la Reichsbanner, Heder Mann, qui est accusé d'avoir engagé des négociations avec les Casques d'acier pour qu'ils fassent entrer ses propres hommes dans leurs rangs. La Reichsbanner est une association militaire de la gauche qui a été mise hors la loi par les nazis.

pas été plus chanceux car les nationalistes allemands les ont attaqués avec des pétards et des bombes lacrymogènes et encore ici plusieurs personnes ont été blessées.

Le boycottage du commerce juif

Berlin, 28 (S.P.A.). — Les quartiers généraux du parti national-socialiste sont en train d'organiser le boycottage du commerce juif par toute l'Allemagne pour répliquer à la campagne antiallemande qui se poursuit à l'étranger. Une dépêche de la Telegrafisch-Union dit que le gouvernement va "tolérer" ce boycottage aussi longtemps que les gouvernements étrangers ne prendront pas de mesures pour mettre fin à la propagande antiallemande.

Les premiers rapports que l'on a reçus viennent de Gleiwitz, Haute-Silésie, où les nazis se sont postés en face de tous les établissements juifs pour demander aux gens de n'y pas entrer. Les chemises brunes maintenaient l'ordre et la police laissait faire.

A un certain endroit, les Juifs ont été forcés de fermer leurs magasins en donnant deux mois de salaire à leurs employés. Les magasins juifs ont été fermés dans nombre d'autres villes. A Bitterfeld, près de Berlin, des groupes de nazis ont forcé les Juifs à fermer leurs étals au marché et à quitter la ville. Six magasins Woolworth ont dû fermer leurs portes dans différentes villes allemandes parce que les nazis ont entendu dire que le fondateur de la compagnie était d'origine juive.

Les nazis ont commencé à réduire comme ils l'avaient promis le nombre de Juifs dans les différentes professions et vingt médecins et infirmières ont été congédiés dans les hôpitaux de Berlin. Sur l'initiative de l'union des médecins nazis, les directeurs des sociétés médicales allemandes ont décidé de recommander aux sociétés affiliées de s'adapter au nouveau régime et de déplacer tous les Juifs qui occupent des postes dans leurs conseils d'administration.

Le clergé protestant, les organisations juives et les industriels se sont unis aujourd'hui pour envoyer des télégrammes à l'étranger disant que les rapports sur la situation en Allemagne ont été de beaucoup exagérés.

A bord de l'"Europa"

Cherbourg, France, 28 (S.P.A.). — Le transatlantique Europa est arrivé ici portant des pancartes où l'on voit que l'Allemagne persécute les Juifs.

En faveur de l'Université

UNE REQUÊTE QUI CIRCULE

Il circule aujourd'hui dans les bureaux des professionnels, des hommes d'affaires et dans le public en général, une requête priant M. L. A. Taschereau, premier ministre, et les députés de la région de Montréal de venir en aide à l'Université de Montréal que dans quelques jours auront les signatures se seront ajoutées les unes aux autres. Toutefois nous savons déjà que la requête compte environ 7000 signatures.

Voici le texte de cette requête: "Attendu que l'Université de Montréal est une oeuvre d'intérêt national dont l'influence rayonne dans toute la province; "Attendu que l'Université de Montréal ne peut plus compter sur aucune ressource et que cela menace son enseignement; "Attendu que l'Université de Montréal engagée dans ses constructions sur la montagne des sommités considérables et que ces immeubles non terminés sont exposés à subir de très lourdes pertes; "Attendu qu'il est de la plus haute importance que l'Université puisse continuer de vivre et de donner son enseignement dans un cadre qui lui permette de faire face à ses responsabilités, pour le plus grand bien de la nation;

"Nous prions instamment l'hon. M. Taschereau et les députés de la région de Montréal de venir en aide à l'Université et de lui donner les ressources dont elle a besoin pour compléter l'immeuble de la montagne et continuer son oeuvre éducative et nationale."

La Législature de l'Etat de New Jersey a adopté une résolution pour protester contre l'exécution et l'emprisonnement des Juifs par le gouvernement Hitler.

A Chicago, les Juifs ont tenu une assemblée monstrueuse où ils ont adopté une résolution de protestation contre le gouvernement Hitler, demandant au gouvernement des Etats-Unis de cesser toutes relations avec l'Allemagne tant que la situation ne sera pas améliorée.

Un comité parisien dont font partie l'ex-premier ministre Paul Painlevé, le grand rabbin Israël Lévy et nombre d'autres notables vient de publier un manifeste pour protester contre le traitement dont les Juifs seraient victimes en Allemagne.

Les Juifs de Jérusalem se sont organisés un boycottage des marchandises et des films allemands par toute la Palestine.

A Sofia, en Bulgarie, les Juifs se sont aussi réunis pour protester, mais les jeunes fascistes les ont attaqués et quinze personnes ont été blessées au cours de la bagarre.

Les Juifs de Buenos-Ayres n'ont

Les messes à Saint-Jacques

A Notre-Dame-de- Lourdes, à la salle de l'Assistance publique et à celle de la bibliothèque Saint-Sulpice

M. Pierre Richard, P. S. S., curé de la paroisse Saint-Jacques, dont l'église a été incendiée dimanche dernier, nous a communiqué ce matin les heures et les endroits définitifs où auront lieu les messes de semaine et de dimanche d'ici l'inauguration de la nouvelle église de cette paroisse.

La semaine, les messes auront lieu, de 5 h. 30 à 8 h., à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, exclusivement, en se succédant à toutes les demi-heures.

Le dimanche, les messes auront lieu à trois endroits: à Notre-Dame de Lourdes, à 5 h. 15, à 6 h., à 7 h., et à 8 heures; à la salle de l'Assistance publique, à 8, 9 et à 10 heures; à la salle de la bibliothèque Saint-Sulpice, à 9, à 10 et à 11 heures.

Les assurances sur l'église Saint-Jacques s'élevaient à \$225,000. La dette de la paroisse est de \$400,000. Les murs de l'église sont demeurés debout et seraient suffisamment solides pour servir de nouveau, de même que le clocher qui n'a pas été ébranlé.

Les détectives poursuivent leurs recherches

Les détectives semblent très occupés à poursuivre leurs recherches sur les causes qui ont bien pu amener l'incendie de l'église de Saint-Jacques, dimanche dernier. On ne nous a rien communiqué de nouveau par publication à la Sûreté ce matin afin de faciliter davantage le travail de recherches de nos autorités policières.

Tout ce qu'il nous est permis de dire, c'est que Raoul Paquette et sa femme sont toujours détenus à la Sûreté comme témoins très importants que l'on fera entendre, avec une trentaine d'autres qui ont défilé les uns après les autres devant l'inspecteur Fourcure et l'assistant inspecteur Brodeur, lors de l'enquête devant la Commission des incendies, demain après-midi.

C'est l'opinion que la police se trouve devant l'oeuvre d'un incendiaire et différents petits faits se rattachant, directement ou indirectement au sinistre de dimanche dernier, renforcent cette hypothèse. Après avoir interrogé une trentaine de témoins, le gros du travail des limiers consiste à découvrir dans les décombres de l'église Saint-Jacques une preuve qui ne laisse pas de doute au sujet de ce qui aurait amené cet incendie et à établir qu'il est l'oeuvre d'un incendiaire.

Arrivée du R.P. Albert Cousineau

Le supérieur du Collège de Saint-Laurent débarquera demain à New-York

Le R. P. Albert Cousineau, C.S.C., supérieur du Collège Saint-Laurent, débarquera demain à New-York du paquebot Champlain, de la C.G.T., de retour d'un voyage de plus de trois mois en Europe, à titre de secrétaire particulier du T. R. P. James W. Donahue, supérieur général de la Congrégation de Ste-Croix, dont la maison-mère est à Notre-Dame, Indiana. Partis le 8 décembre dernier, les deux religieux ont accompli plusieurs pèlerinages en France, notamment ceux de Lisieux, d'Aras, de Lourdes, de Nevers, de Paray-le-Monial (ils étaient à ce dernier endroit le 1er janvier). Ils ont ensuite séjourné à Rome et ont eu une audience privée avec Sa Sainteté le pape Pie XI qui les a bénis et leur a remis des lettres de recommandation.

Les deux voyageurs ont ensuite passé quelque temps en Bretagne, France, où la Congrégation compte plusieurs maisons. C'est au Mans que se trouva longtemps la maison-mère.

Le R. P. Cousineau arrivera tout probablement jeudi matin à Montréal.

A l'hôtel de ville

Le comité exécutif ne recevra pas de délégation demain, car M. Legault part ce soir pour Québec, pour le bill de la Commission métropolitaine. M. le Dr Quintal, président de la Commission, se rend aussi à Québec à ce sujet, et conséquemment, il n'y aura pas de réunion de la Commission métropolitaine demain.

La taxe neutre

Québec, 28 (D. N. C.). — Les comités des bills privés et publics ont accordé les demandes des commissions scolaires catholiques de Ville Saint-Pierre, Ville Saint-Laurent et Sainte-Madeleine d'Outremont, pour retirer leur part entière de la taxe neutre. A part la cité de Montréal, les municipalités scolaires catholiques qui entourent Montréal sont sous un régime spécial.

Elles ne perçoivent du produit de la taxe neutre que l'équivalent de la taxe qu'elles perçoivent des contribuables catholiques.

Le résidu retourne à ceux qui ont payé la taxe neutre. Ces municipalités scolaires ci-haut mentionnées veulent faire disparaître cette anomalie.

Trois députés de plus dans Montréal

Deux nouvelles circonscriptions dans le nord de la province — Suppression de cinq circonscriptions de la rive sud — La disparition de Russell

Ottawa, 28 (S.P.C.). — Le comité parlementaire pour le remaniement de la carte électorale a appris de ses sous-comités aujourd'hui que ceux-ci continuent leur travail. Le député conservateur C.-N. Dorian, de Québec-Montmorency, a dit: "Nous désirons augmenter de trois députés la représentation de Montréal et former deux nouvelles circonscriptions dans le nord de la province. Il faudra, pour exécuter

ce projet, supprimer cinq circonscriptions de la rive sud du Saint-Laurent.

M. Joseph Mercier, député de Laurier-Outremont, membre libéral du sous-comité du Québec, a déclaré qu'il croit devoir révéler que l'Ontario projette, entre autres choses, de supprimer la circonscription de Russell, qui est la circonscription ontarienne comptant le plus grand nombre de Canadiens de langue française.

M. Legault et les secours directs

Le président intérimaire de l'exécutif municipal déclare que le comité est entièrement satisfait de la distribution des secours directs telle que faite par les organisations de charité

Le comité exécutif est entièrement satisfait de la distribution des secours directs telle que faite actuellement par les organisations de charité. C'est la déclaration que M. Legault nous a faite ce matin. Il a dit exactement: "Comme président intérimaire de l'exécutif, je puis déclarer que le comité exécutif est entièrement satisfait."

Hier après-midi le comité a rencontré les membres du conseil central de la Saint-Vincent de Paul; on a discuté d'affaires de routine. Il est bien vraisemblable qu'on a fait allusion au rapport de M. Desroches, mais la conclusion c'est que tout va continuer comme jusqu'ici. M. Legault a dit ce matin qu'il n'a jamais été question ni officiellement ni officieusement de distribuer les secours. Et tout reste dans le même ordre.

Quant aux conférences particulières qui auraient cessé de distribuer les secours, la ville n'a rien à faire à cela; même la commission consultative n'est pas intéressée. Lorsqu'une conférence se retire, elle doit en aviser le conseil central, et celui-ci n'a qu'à nommer un autre président qui formera une autre conférence; c'est une affaire de régie interne de la Saint-Vincent de Paul.

Le président intérimaire a dit qu'il n'y a pas eu de plaintes de la part du public ni de la part de la commission consultative du chômage. Le comité exécutif a entièrement confiance en la commission consultative qui répartit au nom de la ville les secours entre les diverses organisations qui les distribuent ensuite. S'il y avait quelque chose de déficient, c'est à la commission consultative qu'il appartenait de le faire savoir au comité exécutif. M. Legault n'a rien voulu dire de plus, convaincu que cette déclaration est assez catégorique pour satisfaire tout le monde.

Au conseil municipal

La question des secours directs et la motion Dupuis-Tailleur seront les principaux sujets de discussion à la séance de vendredi

Il y aura séance du conseil municipal vendredi après-midi. Les deux principales questions qui seront soumises aux échevins sont le vote de \$120,000 pour les secours directs et la motion Dupuis-Tailleur demandant la démission du président de l'exécutif, M. Gaglias. Il est fort probable que le rapport du comité pour le vote des secours directs soulèvera un débat, étant donné la déclaration de M. Legault aujourd'hui et le rapport de M. Desroches hier. Le comité recommandera aussi le vote d'une somme de \$450,000 en avance sur les crédits du mois de mai.

Voici la liste des autres articles à l'ordre du jour: trois lectures d'un règlement au sujet la construction des bâtiments dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux; trois lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement 296 au sujet des marchés; trois lectures d'un règlement à l'effet de permettre des représentations théâtrales ou cinématographiques dans certains bâtiments; trois lectures d'un règlement pourvoyant à un emprunt de \$1,200,000 pour renouveler les emprunts pour le même montant échéant le premier mai 1933; rapport du comité exécutif à l'effet d'amender une résolution du conseil du 9 janvier 1933 au sujet du mode de répartition du coût des exportations dans le quartier Notre-Dame de Grâce.

Les ventes à tempérament

Me Bernard Bissonnette propose un amendement au Code civil au nom de la Ligue des propriétaires de Montréal

Québec, 28 (D. N. C.). — Le comité des bills publics étudiera demain matin le bill Dugas. Actuellement le bill est réduit à un seul amendement rédigé la semaine dernière avec l'entente qu'il sera modifié.

Me Bernard Bissonnette, c.r., a rédigé un autre projet d'amendement qui est certainement ce qu'on a présenté de plus utile et de vraiment équitable, jusqu'ici.

Cet amendement, qui sera présenté au nom de la Ligue des Propriétaires de Montréal, se lit comme suit:

"L'article 1622 du Code civil est amendé en ajoutant l'article 1622 A): Aucun contrat de vente à tempérament ne sera opposable au locateur des lieux loués ou les meubles qui en sont l'objet sont livrés à moins qu'il n'indique la nature des effets vendus, le prix de chacun, le montant versé lors de la vente et le mode des paiements à être faits dans l'avenir."

"Pour opposer au locateur les droits naissants de son contrat, le vendeur devra imputer le montant payé lors de la vente et les versements futurs, de manière à libérer successivement chacun des objets vendus, en commençant par ceux de moindre valeur."

Cet amendement protège à la fois le propriétaire-locateur et le roté aussi le locataire, sans nuire aux droits du vendeur. Pour illustrer le cas, supposons qu'un client achète une table, un buffet, un pupitre, un radio, du même marchand. Par l'amendement, cela signifie qu'à l'avenir, si l'acheteur a versé comptant et en versements, suffisamment pour payer les objets, sauf le radio qui se trouve l'objet de plus grande valeur, le privilège du vendeur ne s'exerce plus sur le radio. L'acheteur sera donc devenu propriétaire des objets qu'il aura payés en entier et si le propriétaire-locateur a des droits à faire valoir, il pourra les faire valoir sur ces objets ainsi payés.

Un avion fait quinze victimes

Le "City of Liverpool" s'écrase en flammes sur un champ, près d'Essen

Bruxelles, 28 (S. P. A.). — Un grand avion de l'Imperial Airways, le trimoteur City of Liverpool, s'est écrasé en flammes sur un champ près d'Essen, cet après-midi. Il y avait quinze personnes à bord et toutes ont perdu la vie. Douze des victimes étaient des passagers. Les trois autres formaient l'équipage. L'avion se rendait de Cologne à Croydon lors de la catastrophe.

On croit que quatre des victimes ont sauté de l'avion avant l'écrasement de l'appareil. Leurs cadavres ont été trouvés à une distance relativement considérable des débris du trimoteur.

Les tarifs canadiens seront modifiés

Londres, 28. (S.P.C.). — Le président du Board of Trade, M. Walter Runciman, a expliqué aux Communes, aujourd'hui, que les tarifs canadiens sur les produits du Royaume-U. subiront certaines modifications et que des entretiens sont en cours à ce sujet.



M. MATSUOKA — Le chef de la délégation japonaise à la Société des Nations.

Les Concerts

Rachmaninoff

Rachmaninoff est un grand favori du public montréalais. Il est un des rares pianistes assurés, bon an mal an, de faire salle comble. C'est justice d'ailleurs, car il n'est pas seulement un des maîtres du piano; il mérite aussi de prendre place parmi les meilleurs compositeurs contemporains. Je ne parle pas ici de son trop fameux prélude, mais plutôt de ses œuvres pour orchestre, de ses concertos et de certaines mélodies et pièces pour piano.

Comme technique, il n'est pas toujours parfait, ce qui d'ailleurs n'est que demi-mal. Rien, en effet, n'est moins intéressant que ces exécutants qui ont la précision d'une machine perfectionnée, l'Appassionata de Beethoven a rarement été aussi évocatrice, aussi colorée que sous ses doigts et la Fantaisie de Chopin a perdu la mièvrerie dont il déparent trop d'interprètes; on y a retrouvé les accents héroïques du Chopin des Polonoises. Le merveilleux Nocturne de Schumann a été détaillé à ravir. L'Impromptu en fa mineur est un peu long, comme bien des oeuvres de Schubert, mais quelle richesse d'inspiration, quelle science du développement il présente!

De Rachmaninoff lui-même, nous avons eu deux transcriptions: l'une du Prélude de la sonate pour violon de Bach, qui est un bel exemple de l'habileté du pianiste, l'autre du Scherzo du Sonate d'une Nuit d'été. Cette dernière contraste étrangement avec le dérangement que Tausig a fait subir à l'invitation à la Valse, jouée précédemment. Tausig n'est qu'un pianiste, Rachmaninoff est un musicien et se garde bien de dénigrer l'oeuvre qu'il transcrit. Des trois Préludes de Rachmaninoff, il préfère celui en la mineur, moins chargé et d'une finesse délicate. Quant à l'éternel Prélude en ut dièse, il me fait penser à Home, Sweet Home: l'un et l'autre signifient qu'il est temps de s'en aller et que l'exécutant en a assez.

Comme on le voit, rien de bien nouveau. Mais Rachmaninoff n'a pas besoin de jouer de l'inédit pour être intéressant; il lui suffit d'un programme de bonne musique, sa manière bien personnelle d'interpréter fait le reste.

Romain Octave PELLETIER

Deux ans de pénitencier

Le juge Cusson a condamné ce matin Jerry Brooks, 21 ans, et Walter O'Neil, 23 ans, à deux ans de pénitencier. Ces deux jeunes gens s'étaient introduits par effraction le 20 mars dernier dans la résidence privée de M. J. Paxton, 448, rue Notre-Dame, Lachine, et y avaient volé différents articles évalués à \$175. La police de Lachine, avertie du vol, a réussi à arrêter les deux accusés hier. Ils ont avoué leur culpabilité devant le juge qui les a condamnés immédiatement.

Baillie-Stewart n'est pas coupable

Londres, 28 (S. P. A.). — La Cour martiale qui a entendu la cause du lieutenant Norman Baillie-Stewart des Seaforth Highlanders l'a trouvé non coupable des trois accusations qui ont été portées contre lui d'avoir vendu de l'information militaire à un agent étranger. La décision du tribunal sera maintenant soumise à l'étude d'autorités plus élevées.

Le cardinal Villeneuve à Santa-Maria

Naples, 28 (S. P. C.). — Son Eminence le cardinal Villeneuve a visité, aujourd'hui, les Oblats de Marie Immaculée dans la petite ville de Santa-Maria. Il a reçu les hommages des autorités ecclésiastiques et des autorités civiles.

Les taxes à Saint-Laurent

L'article 5 du bill de la Commission métropolitaine est amendé — Les propriétés du Collège de St-Laurent et des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs exemptées de la taxe pour les égouts

Québec, 28 (D.N.C.). — Le comité des bills privés a continué ce matin l'étude du bill de la Commission métropolitaine. Le bill a été considérablement amendé, quant à la clause 5.

Le bill tel qu'amendé décrète que toute municipalité sous le contrôle de la commission peut, par règlement approuvé par la commission et par le lieutenant-gouverneur en conseil, consolider par emprunts, obligations en série ou par annuités, mais pour un terme n'excédant pas dix ans, sa dette flottante telle qu'elle existait au 31 décembre 1932.

Mais la chose ne pourra se faire que s'il est établi à la satisfaction de la commission et du lieutenant-gouverneur en conseil que la municipalité ne peut augmenter ses revenus ni diminuer ses dépenses dans une proportion suffisante.

Pour rencontrer les échéances de pareils emprunts destinés à consolider cette dette flottante, les règlements d'emprunts à cette fin, devront imposer sur les immeubles imposables une taxe foncière spéciale qui devra être prélevée chaque année et être versée à la Commission métropolitaine, pour servir uniquement au paiement du capital et des intérêts.

Si le conseil refuse, sur demande de la commission de passer tel règlement d'emprunt, la commission, pourra, sur simple résolution, exercer les pouvoirs de la municipalité et contracter l'emprunt nécessaire.

Cette résolution devra être, cependant, approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil. En plus, toute municipalité qui se prévaudra de ces dispositions ne sera pas considérée pour ce fait comme une municipalité aidée par la commission.

L'article 5 remplacé

L'article 5 du bill est remplacé par le suivant:

"Nonobstant les dispositions de la présente loi et de toute autre loi régissant la ville de Saint-Laurent, le conseil de la ville Saint-Laurent est autorisé à imposer par résolution, sur les immeubles imposables et non imposables situés dans les limites de la ville, une taxe foncière spéciale qui sera répartie à raison du front desdits immeubles ou en face desquels les travaux ci-après mentionnés ont été construits, et période de dix ans un montant suffisant, chaque année, pour former une somme de trois pour cent sur les sommes suivantes: \$75,888.69 pour des égouts, \$139,118 pour des conduites et distribution d'eau, \$17,120 pour des trottoirs et \$204,041 pour des pavages."

"Les propriétés que la corporation du collège de Saint-Laurent et la corporation des Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs possèdent le 1er janvier 1904 sont exemptées de la taxe qui pourra être imposée en vertu de la présente disposition pour les égouts, aussi longtemps que ces deux corporations posséderont ces immeubles."

Me Gustave Monette, procureur pour la Cité de Saint-Laurent, et Me Hector Perrier, procureur pour le Collège de Saint-Laurent, ont déclaré que cette clause avait été approuvée par tous les intéressés.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*).

Une exposition d'arts domestiques

Réserve aux artistes et aux artisans de la paroisse de l'Immaculée Conception

La paroisse de l'Immaculée-Conception vient de prendre une initiative que les autres paroisses auront intérêt à imiter tant pour le bien et le nom de leur paroisse que pour le nom du Canada français tout entier. Il s'y est ouvert dimanche soir, à 4210 rue Bordeaux une exposition d'arts domestiques organisée par le Cercle Pie X, de l'A. C. J. C., réservée aux artistes et artisans de la paroisse. Il faut la visiter pour voir comme les artistes et artisans sont nombreux dans cette paroisse et comme ils y exécutent des œuvres remarquables. Peut-être d'autres paroisses pourraient-elles aussi nous préparer d'agréables surprises. Cette exposition, inaugurée dimanche soir, est ouverte au public et le demeurera jusqu'au 2 avril inclusivement.

Nous avons fait le tour de la salle en compagnie de M. Laurent Hirsch, président du comité d'organisation de l'exposition. Les peintures de M. Alfred Panier s'imposent tout de suite à l'attention. Elles sont nombreuses et réussies. On relève plusieurs autres signatures, telles que celles de dames et demoiselles. Il convient de rendre publiquement hommage au talent de Mlle C. Gervais, qui expose un coffret d'écrans repoussés, un plat d'écrans repoussés, aussi, style Renaissance, ainsi que plusieurs autres pièces. On retrouve aussi le nom de cette demoiselle sur des ouvrages pyrogravés. Une dame E. Gervais expose des plats dont celui de son fils, Emile, aujourd'hui Jésuite.

Le centre de la salle est occupé par des expositions de fer forgé de M. G.-A. Beaudry. C'est le même M. Beaudry qui, avec un autre artiste, a fabriqué tous les articles de fer forgé qui ornent le parlement d'Ottawa.

On y remarque aussi plusieurs articles de marqueterie de M. J.-P. Grondin, de M. J.-B.-C. Comeau, de Mlle C. Gervais, et autres. La broderie occupe une place préminente, les articles et les noms ne se comptent pas. A noter des tapis crochétés en velours et en soie d'un bel effet. Les visiteurs feront bien d'observer le crucifix de bois, œuvre de R. P. Arthur Tétraud, S. J., qu'on évalue à \$1500.

Après l'inauguration de l'exposition dimanche, le Cercle Pie X avait sa réunion régulière suivie d'une séance. M. Gérard Fortin prononça une conférence sur les origines des droits du français. M. Paul Dubuc, président du Cercle Pie X, prononça une allocution, et le R. P. E. Papillon, S. J., tira les conclusions de la soirée.

Il y eut chant par M. Lucien Boileau, accompagné au piano par M. G.-E. Piché.

Gérant de cinéma assommé et volé

DEUX BANDITS S'EMPARERENT DE \$411 AU "CINEMA DE PARIS"

Un peu avant midi hier, deux bandits se sont présentés au bureau du *Cinéma de Paris*, 694, rue Ste-Catherine ouest, et ont assommé le gérant, M. Eugène Collette, avant de lui voler \$411 en billets de banque.

Le gérant du théâtre comptait sa recette de dimanche lorsqu'un homme frappa à la porte de son bureau. M. Collette lui demanda ce qu'il voulait et l'homme lui dit qu'il avait à lui parler d'affaires sérieuses.

— Je n'ai pas le temps, lui répondit le gérant. Vous repasserez. Un autre homme, masqué celui-là, ouvrit la porte et pénétra dans le bureau en déclarant: "Vous allez trouver le temps nécessaire pour nous parler. Vous êtes mieux de nous remettre votre argent."

Comme les deux bandits avaient chacun un revolver, M. Collette jugea bon de ne pas opposer de résistance. Il allait remettre l'argent lorsqu'il reçut plusieurs coups de crosse de revolver sur la tête. Il perdit connaissance.

Il revint à lui quelques minutes plus tard pour constater qu'il avait les pieds et les mains liés. Il attira l'attention d'un de ses employés par ses cris et fut libéré.

M. Collette a pu donner une bonne description de ses agresseurs à la police qui s'est immédiatement mise à leur recherche. Les bandits ont oublié de prendre une somme de \$190 que M. Collette avait placée dans un autre tiroir.

Les vétérans à Ottawa

Ottawa, 28 — L'Association des Vétérans canadiens de la grande guerre reprendra ses séances, à Ottawa, aujourd'hui. On s'attend à ce qu'elle prépare un mémoire qui sera ensuite adressé au gouvernement fédéral sous forme d'expression d'attitude envers le chapitre de l'exposé budgétaire qui a trait à la réduction des pensions.

On croit que le gouvernement ne donnera pas suite aux recommandations de M. Rhodes, en ce qui concerne les pensions, vu les nombreux amendements qu'il faudrait apporter aux statuts constitutionnels.

Le procès Baillie-Stewart

Londres, 28 (S.P.A.) — On a informé hier la cour martiale, chargée du procès du lieutenant Norman Baillie-Stewart, accusé d'avoir livré des documents secrets de l'armée anglaise, que le jeune militaire, lors de son départ pour l'Allemagne, n'avait aucunement l'intention de trahir son pays. La poursuite prétend que c'est à Berlin que les documents ont été vendus. Le lieutenant Norman Baillie-Stewart a rendu le témoignage qu'il avait reçu de l'argent d'une jolie Allemande, qui le payait pour qu'il lui fit la cour.

Avez-vous besoin de bons livres? Adresses-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*).

Le sucre d'érable

Une grande campagne pour augmenter la consommation domestique

Québec, 28 — La Société Coopérative des producteurs de sucre, organisée sous les auspices du ministère provincial de l'Agriculture, se prépare activement pour la nouvelle saison du sucre d'érable.

Elle entreprendra ce printemps une grande campagne pour augmenter la consommation domestique.

Au mois de mai prochain, annonce M. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, la Société tiendra une semaine spéciale du sucre d'érable, dans les villes de la province, notamment à Montréal et Québec. Les produits seront exposés dans les grands magasins, par des étalages spéciaux où les visiteurs pourront y goûter.

En plus la Société va tenter de placer ses produits dans le plus grand nombre d'épicerie. Elle vendra le sucre et sirop d'érable à des prix spéciaux, en ce sens qu'elle livrera une quantité supplémentaire gratuite de sucre et de sirop à l'épicerie qui achètera les produits.

La maison Harold Ritchie, 1224, ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal, a passé un contrat avec la Société pour la vente dans toutes les villes du Canada et aussi dans la Grande-Bretagne. C'est elle qui s'occupe donc de la vente des produits de la Société dans Montréal.

M. Godbout dit que l'année dernière, la Société coopérative des producteurs de sucre a rendu des services signalés aux producteurs. Car dans nombre de régions, elle a été pratiquement le seul acheteur au point que bon nombre de producteurs qui n'avaient pas vendu leur production à la Coopérative ont dû garder tout leur stock.

La Société fait des démarches pour ouvrir un marché en Europe. Mais dit M. Godbout, le marché domestique devrait être plus grand qu'il ne l'est.

La grande difficulté pour organiser la vente des produits de l'érable a toujours été le manque de classification des produits. Cette lacune dans l'organisation du marché, a causé de graves dommages aux producteurs.

Les produits de l'érable, convenablement préparés, occupent le premier rang dans la confiserie. Le sirop d'érable, par exemple, n'a pas encore été égalé pour la délicatesse du goût.

Malheureusement, le consommateur, jusqu'à ces dernières années, n'a pas seulement été trompé, mais aussi par un produit pur mais même un produit de qualité sensiblement égale, en sorte que beaucoup ont cessé d'en consommer.

La Société des Producteurs a mis sur le marché des conserves de sirop et de beurre d'érable classifiées strictement, soit marque "Citadelle" pour le premier choix, et "Camp" comme second choix. Ces produits se vendent en bouteilles, conserves et en bidons de 2 à 8 gallons.

M. Godbout estime que les contribuables québécois devraient songer plus sérieusement que jamais à utiliser le produit de l'érable pour consommation domestique au lieu du sucre de canne. Ce dernier vient d'être grevé d'un droit beaucoup trop élevé et qui atteint lourdement le consommateur québécois. C'est malheureux. Mais le consommateur québécois pourrait alors songer au sucre d'érable et donner la préférence au sirop d'érable sur les mélasse, sirops de tout genre moins raffinés et délicats et dont le prix sera assez élevé en définitive.

M. Godbout espère que notre hôtellerie québécoise va accentuer le mouvement de consommation en faveur des produits d'érable, soit par l'annonce sur les menus, dans la cuisine, etc.

Car une plus grande consommation domestique rendra un service signalé à nos cultivateurs dont la plupart possèdent des érablières.

Les cultivateurs, déjà éprouvés fortement, pourraient rétablir quelque peu leurs affaires. Ce serait un acte d'argent gardé dans la province à une heure où plus que jamais nous en avons besoin.

La Société nationale d'hospitalisation

UNE DELEGATION A EXPOSE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A M. C.-J. ARCAD, HIER MATIN

Une délégation de la Société nationale d'hospitalisation s'est présentée hier matin chez le ministre du travail, M. C.-J. Arcand, et lui a exposé la situation de la Société et ses espoirs de demain. La même délégation s'est présentée il y a quelque temps chez le premier ministre. Elle lui avait demandé cette fois d'user de son influence pour inviter tous les fonctionnaires de Québec à devenir membres de la Société et elle avait demandé aussi s'il ne serait pas possible que la trésorerie organisât la perception des contributions mensuelles ou annuelles.

Comme la Société, en s'occupant de maladie et d'hospitalisation, relève du ministère du travail, les délégués ont entretenu hier le ministre du travail de cette Société, de son œuvre hautement approuvée par les autorités ecclésiastiques et sociales de la province.

Composaient la délégation: M. le Dr Damien Masson, médecin-chef du conseil médical de la Société, le Dr Louis de Lotbinière-Harwood, doyen de la Faculté de médecine et membre du conseil médical, le Dr Gaspard Fauteux, député de Sainte-Marie, le Dr Omer Dupuis, surintendant général de la Société à Montréal, M. Edouard Montpetit, président de la Commission des assurances sociales aujourd'hui dissoute, à titre de consultant, et autres. M. Gérard Tremblay, sous-ministre du travail, assistait à l'entrevue.

Le "Better Business Bureau"

Le juge Martineau a condamné le *Better Business Bureau* à payer une amende de \$200 avec les intérêts et les frais pour exercice illégal de la profession d'avocat, sur plainte du Barreau de Montréal.

Voirie provinciale

Question de M. Béique, député de Chambly, et réponse de M. Perrault, ministre de la Voirie

Québec, 28. — Voici une question de M. Hortensius Béique sur la voirie provinciale et la réponse de M. Perrault, ministre de la Voirie: M. Béique. — 1. Qu'a coûté: a) à la province; b) aux municipalités; la construction: a) des 5,169 milles de chemins de première classe améliorés de façon permanente; b) des 5,752 milles de chemins de deuxième classe; c) des 4,529 milles de chemins de troisième classe mentionnés à la page 14 du Rapport du ministre de la voirie, 1932?

2. Combien de milles de chemins ont dû être refaits: a) dans la première classe; b) dans la deuxième classe; c) dans la troisième classe?

3. Qu'a coûté: a) à la province; b) aux municipalités; la refaçon: a) des chemins de première classe améliorés de façon permanente; b) des chemins de deuxième classe; c) des chemins de troisième classe?

4. Qu'ont coûté: a) à la province; b) aux municipalités; l'entretien et la réparation: a) des chemins de première classe améliorés de façon permanente; b) des chemins de deuxième classe; c) des chemins de troisième classe?

Par l'hon. M. Perrault: 1. Ces chemins ont coûté au département de la voirie: a) \$35,034,149.92; b) \$29,289,065.44; c) \$15,322,342.84.

2. Des revêtements de surface ont été faits sur: a) 1,057.57 milles; b) 518.44 milles; c) rien.

3. Les revêtements de surface ont coûté au département de la voirie: a) \$17,684,698.71; b) \$4,333,639.78; c) rien.

4. L'entretien a coûté au département de la voirie: a) \$23,526,477.78; b) \$9,589,125.15; c) \$4,400,281.20.

Le gouvernement ignore ce que tous ces travaux ont coûté aux municipalités.

Le mérite agricole maintenu

LA POLITIQUE D'ECONOMIE DU GOUVERNEMENT N'AFPECTE-RA PAS CE CONCOURS ANNUEL

Québec, 28. — "Le concours du Mérite agricole est une institution traditionnelle qui compte trop dans la vie agricole de la province de Québec pour que nous songions un seul instant à en suspendre la tenue cette année", déclarait récemment M. J. Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture, au cours d'une assemblée du Conseil d'Agriculture, à Québec.

Le concours du Mérite agricole aura donc lieu cette année dans la quatrième région provinciale, qui comprend les comtés de Berthier, Champlain, Hull, Joliette, Labelle, Maskinongé, Montcalm, Papineau, Pontiac, Portneuf, St-Maurice, Témiscamingue et Trois-Rivières. Ces treize comtés couvrent un vaste territoire s'étendant au nord de la vallée du Saint-Laurent, depuis le comté de Québec jusqu'à la frontière ouest de la province de Québec. Les inscriptions, qui doivent être accompagnées d'une déclaration de l'agronome attestant que la terre inscrite au concours est exploitée avec un degré de perfection lui donnant un caractère de ferme progressive, seront reçues jusqu'au 1er juin par le secrétaire du Conseil d'Agriculture, M. Oscar Lessard, et le concours sera jugé durant les mois de juillet et d'août par une commission que nommera M. Godbout, ministre de l'Agriculture.

En Allemagne

ON SEVIRA CONTRE LES AUTEURS DES FAUSSES NOUVELLES

Berlin, 28. (S.P.A.) Joseph Goebbels, chef du service de la propagande du gouvernement allemand, a annoncé aujourd'hui à l'issue d'une conférence avec le chancelier Hitler, qu'il va prendre des mesures contre tous ceux qui sont responsables des nouvelles fausses et des fausses nouvelles. Il a déclaré que l'on prendra des mesures sévères contre ceux qui ont fait circuler ces histoires en Gr-Bretagne et aux Etats-Unis. "Nous allons frapper un grand coup contre les intellectuels auteurs et bénéficiaires de ces machinations qui sentent la trahison, qui sont pour la plupart des Juifs d'origine allemande".

Le bureau de presse du parti national-socialiste à Munich a déclaré que l'on va organiser un boycott par tout le pays contre le commerce juif et que l'on va réduire le nombre des Juifs qui détiennent des postes dans le fonctionnarisme et l'enseignement de façon à ce qu'il soit proportionné à la population juive qui vit en Allemagne.

Le calendrier du ministère des Terres

Québec, 28. — Voici la réponse à une question de M. Aimé Guertin sur les calendriers du ministère des Terres et Forêts:

M. Guertin. — 1. Combien de calendriers le département des Terres et Forêts a-t-il fait imprimer pour l'année courante?

2. Combien ces calendriers ont-ils coûté et qui en a fait l'impression?

3. Des soumissions ont-elles été demandées?

Par l'hon. M. Mercier: 1. 100,000 calendriers.

2. \$0.175 l'unité; Charrier et Dugal, ltée.

3. Non.

Club ouvrier indépendant de Lorimier

Ce club fera chanter une grand-messe à saint Joseph jeudi matin à 9h. 30 à l'église Saint-Louis de Gonzague, angle Fullum et Rachel.

A Verdun

La Commission des secours directs démissionne — La conférence locale de la Saint-Vincent-de-Paul cessera de distribuer les secours directs le 31 mars

La séance du conseil municipal de Verdun, hier soir, a été marquée par la démission en bloc de la commission des secours directs de cette cité et la réception d'un avis de la Conférence Notre-Dame des Sept-Douleurs de la Société Saint-Vincent-de-Paul qu'elle cessera de distribuer les secours directs le 31 mars. Le conseil a accepté la démission avec regret et a décidé par un vote unanime de placer les secours directs sous le contrôle du trésorier de la ville, M. L. J. Grondin. Le conseil a aussi exprimé ses regrets de la décision de la conférence Notre-Dame des Sept-Douleurs; on croit que la cité distribuera elle-même les secours après le 31 mars.

Dans leur lettre de démission les membres de la commission des secours directs disent que leur démission est due à deux raisons. La première ce sont les déclarations faites à Québec, devant le comité des bills privés, par des représentants de la Ligue des propriétaires de Verdun, à l'effet que le coût de l'administration des secours directs aurait augmenté de 20 pour cent depuis dix mois, et qu'on aurait même le patronage et la politique municipale à l'administration des secours directs des chômeurs.

Les membres de la commission démissionnaires nient ces déclarations, et ajoutent que par leur démission ils offrent à la Ligue des propriétaires qui sera peut-être bien représentée dans le prochain conseil municipal, une occasion d'administrer les secours à un coût plus bas.

L'autre raison de la démission des membres de la commission c'est l'attitude des chômeurs envers des hommes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service des secours. La lettre de démission est signée par MM. James Keith, Agnat J. Patenaude, M. H. F. Lawton, Edmond Piché et Robert W. Horton.

A Washington

JACQUES STERN EST CONVAINCU QUE LA FRANCE VA PAYER LE VERSEMENT DE \$19,000,000 QU'ELLE DOIT DEPUIS LE MOIS DE DECEMBRE EN TRETIENS AVEC M. ROOSEVELT

Washington, 28. (S.P.A.) — Le président Roosevelt a reçu hier l'un des députés de Paris, M. Jacques Stern, pendant que le secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull, s'entretenait avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Ronald Lindsay. M. Stern a déclaré aux journalistes au sortir de son entrevue avec le président qu'il est convaincu que la France va payer le versement de \$19,000,000 qu'elle doit depuis le mois de décembre. Il a pris soin de dire que c'est sa opinion personnelle et qu'il ne s'est pas tenu au courant de la situation à Paris depuis deux semaines.

Le communiqué conjoint qui a été publié à l'issue de la conférence entre M. Cordell Hull et sir Ronald Lindsay déclare que l'on a étudié la situation économique mondiale en s'en tenant à l'agenda de la conférence économique mondiale préparé par le comité préliminaire de Genève.

Les syndicats catholiques

Syndicat des peintres. — Ce soir, assemblée régulière du Syndicat des peintres. Plusieurs nouveaux membres seront initiés au cours de la réunion. L'agent d'affaires présentera un rapport sur la situation du travail.

Syndicat du chantier municipal. — Le Syndicat du chantier municipal tiendra ce soir une assemblée importante à l'édifice des syndicats catholiques. Lecture de communications intéressantes sera faite à l'assemblée.

Comité exécutif du Syndicat des gantiers. — Assemblée régulière ce soir à l'édifice des syndicats catholiques.

Syndicat des employés de tramways. — Ce soir le Syndicat des employés de tramways tient son assemblée générale mensuelle à l'édifice des syndicats catholiques. Tous les membres sont priés d'être présents.

Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises

RALLIEMENT GENERAL DES AUXILIAIRES AU WINDSOR, DEMAIN SOIR

Tous les collaborateurs et auxiliaires de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises (messieurs et dames) sont cordialement invités au grand ralliement qui aura lieu à l'Hôtel Windsor (salle rose), demain soir, à 8 heures. L'objet de la réunion est de faire les derniers préparatifs de la campagne et de fournir des avis utiles aux collaborateurs et auxiliaires de tout ordre. Quelques invités d'honneur et des membres du comité général prononceront de brèves allocutions.

On voudra bien présenter sa carte d'identité à la porte.

L'église Saint-Raphaël

S. E. Mgr Gauthier a béni, dimanche, l'église de la paroisse Saint-Raphaël, pour les catholiques de langue anglaise, située partie dans la Côte-des-Neiges, partie dans Outremont.

Société historique de Montréal

Demain soir, au Château de Ramenay, à 8h. M. Gérard Malhelesse parlera d'Henry Blackstone.

La conférence du désarmement

Elle adopte le nouveau projet MacDonald et s'ajourne pour les vacances de Pâques

Genève, 28. (S.P.A.) — La conférence du désarmement s'est ajournée hier pour les vacances de Pâques après avoir adopté le nouveau projet de désarmement de la Grande-Bretagne, le projet MacDonald, comme base de discussion. Le représentant de la France a déclaré que son gouvernement est prêt à adopter le projet comme "base de discussion amicale". Le délégué allemand a dit que son gouvernement voit le projet d'un bon oeil parce qu'il est de nature à permettre à l'Allemagne de se mettre sur le même pied que les autres nations en fait d'armements. Sir John Simon a déclaré que le projet n'est pas un document sacré et qu'il peut être modifié, mais il a demandé d'y aller avec réserve lorsqu'il s'agira d'apporter des amendements.

Les taxes au Manitoba

1% sur tous les salaires et revenus et une taxe sur l'achat de certaines marchandises

Winnipeg, 28. (S. P. C.) — Le gouvernement du Manitoba va imposer une taxe spéciale de 1% sur tous les salaires et revenus ainsi qu'une taxe sur l'achat de certaines marchandises: voila les principaux points du discours du budget prononcé hier par le trésorier provincial, M. E.-A. McPherson. Le gouvernement compte que l'impôt sur les salaires et revenus va rapporter \$900,000 et la taxe sur les achats \$1,000,000. Comme il a pris les mesures voulues pour réduire les dépenses de \$650,000, le gouvernement espère pouvoir transformer en un surplus de \$931 le déficit prévu de \$2,500,000.

La police de Détroit le réclame

Les détectives Passmore et Goldthorpe ont arrêté hier, près du refuge de la rue Vitre ouest, Adélard Bonneau, alias Jimmy Foley, alias Bernard Ménard, 37 ans, que la police de Détroit réclame à la suite du meurtre d'un nommé Henry Richter commis à Détroit le 7 mars dernier. La police américaine soupçonne Bonneau d'avoir tué Richter à coups de marteau avant de s'enfuir au Canada.

Ce n'est que le 22 mars dernier que l'inspecteur Foucault a reçu la requête de la police de Détroit lui demandant de rechercher Bonneau. Cinq jours plus tard, soit hier, la police locale tenait l'individu à la disposition de la police américaine.

Bonneau n'a rien dit lorsqu'on l'a arrêté. Il sera traduit devant le tribunal d'extradition aujourd'hui même.

Feu Gabriel Marchand

M. Gabriel Marchand, 19 ans, fils de Mme veuve Charles Marchand, et attaché au service de la publicité française du Canadien Pacifique, est décédé hier après-midi de suites d'une intervention chirurgicale. Le jeune Marchand laisse dans le deuil deux frères et une sœur.

Le mariage d'après L'ENCYCLIQUE CASTI CONUBII

De l'immortelle Encyclique sur le mariage se dégage une magnifique synthèse de la doctrine catholique sur cette question, traitée dans des aperçus profonds et des résumés frappants.

On manquait jusqu'alors d'un traité complet; voici le livre qui divise, commente, explique et précise chaque point du document pontifical; il sera l'instrument de travail préféré des conférenciers, directeurs de Cercles d'études, prêtres, éducateurs. La clarté des plans synoptiques, l'abondance de la bibliographie font du volume le manuel de tout catholique de pensée et d'action, désireux de bien connaître la réponse du Pape à un des plus angoissants problèmes de l'heure.

Volume de 350 pages, format bibliothèque.

Au comptoir, \$1.00; par la poste, \$1.10.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Mardi, 28 mars

4 h. 15, WABC. Programme de l'Institut musical Curtis sous la direction de Fritz Reiner et avec le concours de plusieurs jeunes artistes.

— Le programme irradié à 7 h. 15 sous les auspices de l'Université de Montréal a été contremandé.

L'Heure provinciale

Programme radiodiffusé directement de Québec avec le concours de la Société Symphonique de Québec. Soliste: M. Jean-Marie Beaudet, pianiste.

8 h. — Causerie: Nos vieilles maisons, M. R.-A. Benoit, de Québec.

8 h. 15 — Concert:

1 — Symphonie Militaire... Haydn

a) Allegretto

b) Menuet

2 — Piano et orchestre: Concerto en do majeur, Beethoven

Soliste: M. Jean-Marie Beaudet.

3 — Les Pères... Leroux

a) Invocation

b) Air de Ballet

c) Choral et Marche

La Société Symphonique de Québec

Directeur: Robert Talbot

— 9 h. 15, WABC. Orchestre et chant sous la direction d'André Kostelanetz avec le concours de Tommy McLaughlin, baryton, et de David Ross.

Yosuke Matsuoka

9 h. 30, WABC. Yosuke Matsuoka, chef de la délégation japonaise à Genève, qui est en route pour le Japon après avoir rompu avec la S. D. N., prononcera une unique causerie à la radio, à New-York sur le sujet suivant: "Le Japon et l'Amérique". M. Matsuoka a grandi aux Etats-Unis et a pris ses grades à l'Université de l'Oregon. C'est un ami personnel de M. Roosevelt, nouveau président des Etats-Unis. Les deux hommes conféreront ensemble au cours du séjour du diplomate japonais aux Etats-Unis.

— 10 h., WJZ. Concert symphonique émis de Baltimore sous la direction de George Siemon.

— 10 h. 45, WABC. Les deux faits saillants de la manifestation organisée pour célébrer le 60ème anniversaire de l'entrée des femmes dans les affaires et l'invention de la dactylographe, seront les suivants: message de Mme Franklin D. Roosevelt et brève causerie par Amelia Earhart.

— 11 h., WABC. Howard Barlow présentera un programme entièrement composé d'oeuvres de Beethoven: Menuet, Ouverture de Prométhée, Scherzo de la troisième Symphonie, Adèleide (chant par T. Karle, ténor), Contre-danses, Finale de la 5ème Symphonie.

Mercredi, 29 mars

— Mlle Antoinette Gérin-Lajoie, directrice des Ecoles ménagères provinciales, prononcera la causerie hebdomadaire émise sous les auspices de l'Ecole sociale populaire à 6h. 45, poste CKAC. Elle parlera de son oeuvre.

— 11h., WABC. Howard Barlow présentera un programme symphonique choisi: Caprice italien, de Tchaikowsky, Intermezzo, de Leoncavallo, Huldigung's March, de Grieg, Nino Martini, ténor italien, sera de nouveau au programme et chantera: Vergil's tutto amor de Durante; Marta, de Simons; Pale Moon, de Logan, et Amapola, de Lacalle.

Postes locaux

MARDI, 28 MARS

CKAC

4.30 Bourne.

4.45 Musique enregistrée.

5.00 Ken Large et ses Canadiens.

Le Page féminine

LETTE DE FADETTE

En avez-vous assez de l'hiver, de la neige et du verglas? Et les pauvres donc! Comme ils désirent le printemps et la chaleur qui les délivrera d'une souffrance dans leur grande misère qui demeurera, hélas!

Aux heures où le soleil s'en donne la peine, il fait de la bonne besogne, quoique désagréable: quand nous barbotons dans la neige fondue, ne regardons pas la laideur à nos pieds, mais le ciel si clair, les arbres dont le bois noir semble assoupli et déjà vivant. Les larges collerettes qu'une chaleur mystérieuse a créusées à leur base est leur première parure d'un printemps encore invisible mais à l'œuvre tout de même.

Dans l'air adouci, on se respire déjà la nature et les humains l'appellent et l'attendent, ce printemps capricieux, toujours en retard, et qui arrive, quand même, à terminer sa besogne à l'heure voulue.

Nous n'apprenons donc jamais à ne pas grogner contre les éléments et les saisons qui se moquent de nous, d'ailleurs, ce qui ne nous rend pas plus sages!

Et ce fut toujours ainsi.

Consultez les correspondances anciennes, celles d'hier et celles d'aujourd'hui, vous y lirez: "Cette année le printemps est trop en retard." — "L'été est insupportable, il fait trop chaud!" — "Depuis longtemps nous n'avions eu une saison aussi désagréable." — Trop de neige! — Pas assez de neige!

Vous cherchiez en vain des compliments à l'adresse du soleil, du vent, de la pluie, des saisons... ils ont toujours eu tort! Et voilà comment nous traitons la nature. Sommes-nous moins exigeants avec les âmes?

J'en doute!

"Elle est insignifiante!" disons-nous d'une personne calme et pondérée.

"Quelle agitation fatigante!" déclarons-nous quand une autre est active et ardente.

Ce sont des jugements superficiels et erronés. Il y a tant de mystère même dans les âmes qui nous paraissent ordinaires!

Mais, nous inquiétant si peu de ce qui se passe dans nos âmes, nous prenons encore moins de souci de celles des autres!

C'est pourtant bien intéressant, et une observation attentive nous réserve des surprises inattendues.

C'est que les âmes ne cessent jamais de jouer, de se tourmenter, de chercher, de découvrir, d'espérer, de regretter: elles vivent au-dessus et au-delà des événements et de la routine quotidienne, et telle petite ménagère qui paraît absorbée dans la composition de son pot-au-feu est toute à son propre roman qui la grise, et telle petite bavarde qui dâfile un chapelet de phrases légères, traverse peut-être un drame qui lui brise le cœur.

On ne sait pas... on ne sait presque rien des autres, et il se passe toujours des choses graves dans les âmes, qu'elles en aient conscience ou non, et toutes elles ont une vie bien différente de celle que nous jugeons par l'extérieur.

Et toutes celles avec lesquelles nous venons en contact nous prennent quelque chose qui leur est utile ou nuisible.

Nous n'y pensons guère quand nous lançons au hasard des déclarations d'indépendance, des critiques de l'autorité, des défis à l'opinion, des idées trébuchantes et dangereuses qui affaibliront peut-être dans un esprit le sens de la vérité et qui, en soufflant sur une lumière, la remplaceront par une doute.

Que de jeunes femmes, blâmées et condamnées pour leur vie légère, sont des disciples inconscientes d'un mari sceptique et dont la conduite est discutable.

En réalité, c'est lui qui a travaillé le premier à la déchéance de sa femme. Elle a subi peu à peu son influence: sa foi, peu solide, a été éteinte par ses railleries et son incertitude et, tout en détestant ce qui est répréhensible dans la conduite de son mari, elle s'est mise à l'imiter parce qu'elle a perdu le sens moral en l'écouter et en le voyant agir.

Il devait la protéger et il lui a enlevé tout ce qui fait vivre les âmes et aussi toutes les armes qui protègent la vertu d'une femme.

C'est un crime que peu de tueurs d'âmes se reprochent et dont, pourtant, ils portent toute la responsabilité.

FADETTE

La Ligue catholique féminine

Les A. F. A. C. C. organisent un pèlerinage à l'église Notre-Dame pour demain, 29 mars, à trois heures de l'après-midi.

La présidente de la Ligue catholique féminine du diocèse de Montréal prie les ligueuses de se joindre nombreuses à nos associations sœurs dans une même supplication à la Vierge méditatrice pour obtenir la cessation des maux qui affligent le pays.

(Comm.)

Hôpital Saint-Joseph des convalescentes

Il y aura une partie de cartes demain, 29 mars, à 2 heures 30, à l'hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, 4585 rue Berri. Les organisatrices comptent, comme toujours, sur la générosité du public et des amis de l'œuvre pour faire un succès de cette partie de cartes.

Partie de cartes à l'Académie St-Urbain

La partie de cartes annuelle de l'Amicale Notre-Dame de la Fidélité aura lieu à l'Académie Saint-Urbain, le samedi, 1er avril, à 3 heures p.m. Pour tous renseignements, on est prié de s'adresser à Mme Lucien-H. Gendron, DOLLARD 6359.

Ecoles Ménagères Provinciales

461 SHERBROOKE EST

L'ouverture du cours de chapeaux se fait ce soir à 7h. 30 aux Ecoles Ménagères Provinciales. Chacune pourra y transformer son ancien chapeau pour Pâques. Un cours de diète à la même heure portera sur les oeufs, avec un menu pour illustrer la théorie.

Epaules larges, manches amples



Feu Mme F. Payette

Ces jours derniers eurent lieu les funérailles de Mme Francis Payette, née Lasnier (Léa), décédée à l'âge de 59 ans et 1 mois, à l'hôpital Général de Verdun, après une longue maladie. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, M. Francis Payette, surintendant du Bureau de placement provincial de Montréal, deux fils, Gaston, employé municipal, Gilles étudiant, deux filles, Laurette et Simone, institutrices, cinq frères, Ferdinand, de St-Césaire, Théodore, de Farnham, Amédée, de Ste-Thécle, Léopold, de Ste-Brigide, et Hermas, de Hull, trois sœurs, Mme Aimée Charron (Yvonne), de Chambly, Mme veuve A. Ouellette (Laudina), de Farnham, Mme Aimée Cadieux (Marie), de Ste-Brigide, une bru, Mme Gaston Payette (Marie-Rose Brosseau).

Le cortège funèbre, précédé d'un landau de fleurs, partit de la demeure de la défunte, au 6649, Première avenue, Rosemont, pour se rendre à l'église St-Marc-Evangéliste.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé J. A. Perreault, curé de la paroisse. Le service fut chanté par M. l'abbé J. A. Gratton, curé de Ste-Marguerite-Marie, assisté de MM. les abbés E. D. Bédard et E. Rouleau, comme diacre et sous-diacre.

La chorale, sous la direction de M. J. S. Ready, exécuta des parties des messes de Perosi et d'Yon. M. St-Martin touchait l'orgue. Les solistes: MM. O. Bourget, G. Lebeau, R. Duceppe, J. S. Gauthier, Edouard Sarrasin, L. Sauriol, F. Langlois, H. Chevalier, P. Bertrand, T. Harel.

Les porteurs étaient MMes A. St-Onge, Jos. Tremblay, C. R. Poupart, G. Laframboise, H. A. Archambault, A. Rochefort.

Le deuil était conduit par son mari et ses fils. On remarquait dans le cortège, ses frères, Ferdinand, Théodore, Léopold et Hermas Lasnier, ses beaux-frères, Aimé Cadieux, Aimé Charron, Georges Payette, Ernest Payette, William Payette, Olivier Tremblay, ses neveux, Olivier Lasnier, Adrien Tremblay, Gilbert Bédard, A. Vallières, son oncle, Herménégilde, Herménégilde Lasnier, ses cousins, J. G. Yon, Chs Lasnier, René Lasnier, Hervé Lasnier, Philippe Lasnier, W. M. Couper, c.r., J. P. Hoag, de Toronto, W. Leng, de Brantford, Ont., A. C. Miller, G. Beaulieu, L. Louis-Seize, A. Poissant, A. Sauvée, A. Bédard, A. Langlois, A. de Grèce, W. Smith, O. Robitaille, F. Dumas, C. V. Charron, Clavis Bernier, Aldéric Blain, c.r., Ernest Langlois, Téléphone Renaud, Dr P. Renaud, Achille Latreille, U. Leblanc, Cléophas Durocher, J. A.

Massé, Eugène Gôté, J. R. Carmel, J. M. Dupuis, J. A. Chénier, A. Quintin, Louis Vranckx, J. Z. Boutin, C. E. Ménard, F. Paré, Edgar Courcelles, J. E. L'Archevêque, Jos. Mathieu, Georges Careau, Maurice Renaud, R. F. Jérôme, L. H. Roy, capt. J. Jean, E. R. Beaudry, J. A. Gravel, N. Devergne, Dr E. Ducharme, A. Brouillard, G. Brouillard, O. Brouillard, W. Bray, N. Charest, A. Charest, Victor Bédard, O. Lefebvre, P. Lefebvre, Me H. Valade, J. M. A. Lachance, Zoltique Steben, L. J. Pichette, Raoul Brunet, Raphaël St-Maurice, Roger Bergeron, Me Charles Duval, H. Vadeboncoeur, c.r., J. N. Drapeau, Roger Bazinet, E. Danis, C. R. Poupart, Joseph Planette, J. C. Lacroix, A. Hamelin, Jos. Benjamin, Roger Benjamin, Roland Benjamin, Michel Renaud, F.-X. Girard, Raoul Léonard, Omer Morin, Oscar Chénier, M. Payette, Hervé Beaulieu, J. A. Patenaude, Alfred Trudel, Albert Lambert, A. Normandin, Paul Régner, Ernest Dickson, Henri Coupal, J. Ashton, Lucien Cornélius, W. Lavallière, Fabien Boulanger, Hervé Boyer, Louis Boyer, Emile Lachance, René Bernier, F. Monette, D. Hébert, N. Paradis, M. A. Brodeur, P. E. Christin, Louis Bouthillier, P. E. Denis, Frs Tremblay, G. Bédard, Laurent Brunette, Raoul Payer, N. A. P. Grondines, Jos. Landry, Léo et Arthur Noël, J. G. Manseau, M. Beuchamp, A. Boucher, C. A. Labrecque, A. Bouchard, A. Gélinas, P. C. Girard, Jos. Drolet, G. McAvoy, L. E. Lessard, P. Tremblay, A. Lévesque, Ed. Brosseau, L. B. Perreault, J. P. Dupras, Alph. Giroux, J. Lachapelle, J. Renaud, A. Robert, Gilbert Lacombe, W. Lanctôt, Ed. Touchette, B. Montesano, H. A. Archambault, Art. St-Onge, Z. Forget, M. Dupuis, Art. Roy, R. Gingras, T. Beaudin, R. Tremblay, T. Earl, C. Perreault, A. Hoop, I. Nantel, Gustave Leduc, P. A. Lebel, W. Pageau, Z. Sauvé, T. Racine, P. Lavigne, J. A. Dulong, R. Hall, E. Delorme, J. A. Charbonneau, E. Bergeron, U. Sauriol, L. Sauriol, Jos. Bédard, A. Gaucher, Arthur Lebel, R. Bellemare, M. Tremblay, C. Payette, A. Beuchamp, E. A. Laliberté, F. X. Mathieu, J. O. Duquette, F. Tremblay, J. Marion, Siméon Malo, L. C. Morrissette, F. Ménard, E. Alary, J. B. Lascelle, H. Lortie, O. Leblanc, F. Renaud, M. Mongeau, C. D. Ashton, R. Massicotte, Jos. Dion, J. B. Robillard, J. H. Rivard, H. Gratton, R. Harvey, L. Lemire, A. Ménard, E. Langlois, Z. Lacroix, Edgar Payette, M. McGurk, Tréfiel St-Louis, N. Isabelle, André Ferland, Hector Sauge, Jos. Caron, G. P. Brunet, P. Mongeon, L. C. Lavolette, A. Blanchard, L. J. Marier, A. Ashton, A. J. Perkins, L. Racine, O. Racine, A. Lefrançois, Max Laurier, J. H. Soly, Jos. Grenier, Z. Leroux, L. Leroux, Théo. Harel et autres.

La famille a reçu de nombreuses offrandes de fleurs, de messes, ainsi que plusieurs bouquets spirituels, télégrammes et autres témoignages de sympathies.

tes sont instantanément priées d'y assister.

M. l'abbé Alphonse Tricot, prédicateur du carême à Notre-Dame, démontrera dans sa conférence intitulée "Marthe et Marie", comment les A.F.A.C.C. peuvent à l'exemple de ces saintes femmes vivre leur belle devise "Le rayonnement du foyer par le Christ" et atteindre au but de leur programme d'action catholique: l'apostolat laïque. Les bannes sont libres. S. E. Mgr A.-E. Deschamps a accordé son haut patronage à ce pèlerinage.

Sympathies

L'Association médicale de l'Est de Montréal à son assemblée générale du 24 courant, a offert ses sincères sympathies aux Drs Mercier-Fauteux et Oscar Mercier, dans leur deuil.

Faits et glanes

PIE XI, L'ENFANT ET LE CHIEN-JOUET

C'est un épisode charmant que l'Observateur Romano raconte en ces termes:

Celui qui aurait ces jours-ci, écrit notre confrère, l'occasion d'entrer dans la bibliothèque privée du Saint-Père, où il a l'habitude de passer la plus grande partie de sa journée laborieuse, et qui aurait pu jeter un regard sur le grand bureau, où, parmi les volumes, les lettres et les documents qui s'y arrêtent provisoirement, se trouvent à demeure quelques objets plus chers et des souvenirs préférés, aurait découvert une figurine minuscule, un tout petit chien blanc tacheté de noir. Un jouet.

Pour qu'il soit arrivé jusqu'à cette salle et ait été élevé jusqu'à ce bureau, juste devant le Saint-Père, à portée de la main comme la plume ou la gomme, ce nouvel objet, bien que fraîchement arrivé, ne pouvait manquer d'avoir son histoire: à peu près comme l'ont, antiques ou neuves, les monuments. Pour qu'elle fût sur un tel piédestal, cette figurine devait cependant être un monument.

Et c'était, en effet, un monument de bonté enfantine, d'amour charmant envers le Pape.

Pendant une audience, il y a quelques jours, le Saint-Père caressa et bénit, comme il lui arrive souvent, un petit enfant qui le regardait silencieusement, comme en extase. Le jouet qui avait été laissé dans les petites mains de l'enfant, sans cesse en mouvement, pour qu'il se tint tranquille, s'était immobilisé, lui aussi... Le Pape passa.

Quand, l'audience terminée, il entra dans sa bibliothèque, on lui présenta une petite chose au nom de cet enfant qui, frappé à la douce vision du Vicaire du Christ, ému de son paternel sourire et de ses caresses, tout pénétré de la pitié de sa benédiction, avait voulu dire au Pape ce qu'il n'aurait jamais pu lui exprimer de vive voix, lui donner ce qu'il n'aurait jamais osé offrir dans cet instant ineffable. Lui donner ce qu'il avait de plus cher — justement cela — pour que cette petite chose lui dit ce qui était resté enfoncé dans son cœur tremblant.

"Son" jouet.

Et ce jouet trouva place sur le bureau du Pape, là où viennent s'arrêter de temps en temps des hommages souverains, des dons précieux, les témoignages filiaux les plus considérables, là, devant le Père commun, où il travailla la plus grande partie de sa journée, au pied d'un beau Sacré-Cœur qui, dans la sublime expression du visage divin et des bras et des mains ouvertes, semble revivre les jours lointains de son infinie charité icébas: le jour jointain où il avertit et où il pria: "Laissez venir à moi les petits enfants".

Pèlerinage des A. F. A. C. C.

Il ne faut pas oublier que c'est demain le pèlerinage annuel des A.F.A.C.C. du district de Montréal, à 3 heures, à l'église Notre-Dame, et que toutes les anciennes des couvents du district qui résident à Montréal ou aux environs, MM. les aumôniers, les RR. SS. directrices des amicales, leurs élèves finissant.

Nos contes historiques

Récit du R. P. Rod. Villeneuve.

Sacré archevêque de Saint-Boniface (Manitoba) en 1898, il peut se dire le héros de la légende. Gardé le dépôt de tous les droits qui lui seront confiés, et il s'agissait de la défendre. Sa première bénédiction épiscopale est pour son vœu pieu, dans les bras duquel il se jette en pleurant.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

(à suivre)

(Courtisane de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal)

MONSIEUR LANGEVIN (suite)

Illustration de McIsaac.

Un jeune homme, qui a démasqué l'œuvre de la franc-maçonnerie contre l'école, veut devenir prêtre. Mgr, lui dit, si tu es condamné à la prison pour la cause que j'ai défendue, acceptes-tu quand même? "Hé oui, répond-il, si vous le voulez, moi, j'ai d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

tes sont instantanément priées d'y assister.

M. l'abbé Alphonse Tricot, prédicateur du carême à Notre-Dame, démontrera dans sa conférence intitulée "Marthe et Marie", comment les A.F.A.C.C. peuvent à l'exemple de ces saintes femmes vivre leur belle devise "Le rayonnement du foyer par le Christ" et atteindre au but de leur programme d'action catholique: l'apostolat laïque. Les bannes sont libres. S. E. Mgr A.-E. Deschamps a accordé son haut patronage à ce pèlerinage.

Sympathies

L'Association médicale de l'Est de Montréal à son assemblée générale du 24 courant, a offert ses sincères sympathies aux Drs Mercier-Fauteux et Oscar Mercier, dans leur deuil.

Faits et glanes

PIE XI, L'ENFANT ET LE CHIEN-JOUET

C'est un épisode charmant que l'Observateur Romano raconte en ces termes:

Celui qui aurait ces jours-ci, écrit notre confrère, l'occasion d'entrer dans la bibliothèque privée du Saint-Père, où il a l'habitude de passer la plus grande partie de sa journée laborieuse, et qui aurait pu jeter un regard sur le grand bureau, où, parmi les volumes, les lettres et les documents qui s'y arrêtent provisoirement, se trouvent à demeure quelques objets plus chers et des souvenirs préférés, aurait découvert une figurine minuscule, un tout petit chien blanc tacheté de noir. Un jouet.

Pour qu'il soit arrivé jusqu'à cette salle et ait été élevé jusqu'à ce bureau, juste devant le Saint-Père, à portée de la main comme la plume ou la gomme, ce nouvel objet, bien que fraîchement arrivé, ne pouvait manquer d'avoir son histoire: à peu près comme l'ont, antiques ou neuves, les monuments. Pour qu'elle fût sur un tel piédestal, cette figurine devait cependant être un monument.

Et c'était, en effet, un monument de bonté enfantine, d'amour charmant envers le Pape.

Pendant une audience, il y a quelques jours, le Saint-Père caressa et bénit, comme il lui arrive souvent, un petit enfant qui le regardait silencieusement, comme en extase. Le jouet qui avait été laissé dans les petites mains de l'enfant, sans cesse en mouvement, pour qu'il se tint tranquille, s'était immobilisé, lui aussi... Le Pape passa.

Quand, l'audience terminée, il entra dans sa bibliothèque, on lui présenta une petite chose au nom de cet enfant qui, frappé à la douce vision du Vicaire du Christ, ému de son paternel sourire et de ses caresses, tout pénétré de la pitié de sa benédiction, avait voulu dire au Pape ce qu'il n'aurait jamais pu lui exprimer de vive voix, lui donner ce qu'il n'aurait jamais osé offrir dans cet instant ineffable. Lui donner ce qu'il avait de plus cher — justement cela — pour que cette petite chose lui dit ce qui était resté enfoncé dans son cœur tremblant.

"Son" jouet.

Et ce jouet trouva place sur le bureau du Pape, là où viennent s'arrêter de temps en temps des hommages souverains, des dons précieux, les témoignages filiaux les plus considérables, là, devant le Père commun, où il travailla la plus grande partie de sa journée, au pied d'un beau Sacré-Cœur qui, dans la sublime expression du visage divin et des bras et des mains ouvertes, semble revivre les jours lointains de son infinie charité icébas: le jour jointain où il avertit et où il pria: "Laissez venir à moi les petits enfants".

Pèlerinage des A. F. A. C. C.

Il ne faut pas oublier que c'est demain le pèlerinage annuel des A.F.A.C.C. du district de Montréal, à 3 heures, à l'église Notre-Dame, et que toutes les anciennes des couvents du district qui résident à Montréal ou aux environs, MM. les aumôniers, les RR. SS. directrices des amicales, leurs élèves finissant.

Nos contes historiques

Récit du R. P. Rod. Villeneuve.

Sacré archevêque de Saint-Boniface (Manitoba) en 1898, il peut se dire le héros de la légende. Gardé le dépôt de tous les droits qui lui seront confiés, et il s'agissait de la défendre. Sa première bénédiction épiscopale est pour son vœu pieu, dans les bras duquel il se jette en pleurant.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

Un jour, deux personnes viennent offrir à Mgr Langevin une très forte somme pour le soutien de ses écoles, à la condition qu'il garde la alliance sur la faiblesse des hommes publics qui trahissent les droits scolaires. "Messieurs, leur répond-il, si vous m'offrez, moi, l'acte d'un geste indigne, il leur montre la porte. Pour tout l'or du monde, il n'aurait sacrifié l'honneur ni le droit.

LA VIE SPORTIVE

Que feront
Montréal et
Canadien ?

Les séries éliminatoires pour le championnat de la ligue de hockey Nationale et pour la possession de la coupe Stanley, emblème du championnat mondial du hockey professionnel, se continueront ce soir alors que trois joués seront au programme dans le circuit Calder.

Au Forum, de Montréal, les Rangers et le Canadien seront aux prises tandis qu'à Detroit le Montréal tentera de reprendre le terrain perdu puis à Boston les Leafs et les Bruins croiseront le fer.

Le Canadien a la dure tâche de lutter avec un désavantage de trois points, tandis que le Montréal devra compter trois points pour se qualifier pour la semi finale, ayant été battu par 2 à 0 samedi soir dernier par les Ailes-Rouges de Detroit. Le Boston a remporté les honneurs de la victoire dans la première partie d'une série de trois dans cinq et comme les hommes d'Arthur Ross ont l'avantage de jouer de nouveau sur leur glace ce soir il est probable que les représentants de la section américaine remporteront de nouveau la palme.

Le Bleu-Blanc-Rouge ne désespère pas dans sa lutte contre les Rangers mais il faut admettre que la tâche est ardue pour les habitants, car compter quatre points de plus que les hommes de Lester Patrick, dans une seule jouée, n'est pas une mince besogne. Toutefois, lorsqu'on considère que les New-Yorkais ont un grand complet et qu'ils possèdent une défense de tout premier ordre en plus d'avoir trois bons lignes d'avants, tandis que le Bleu-Blanc-Rouge a le handicap d'avoir un de leurs meilleurs joueurs sur la liste des blessés et qu'il faut aussi considérer notre défense comme inférieure à celle des visiteurs. Une victoire pour le Canadien n'est pas chose impossible et tous nos favoris se lanceront résolument à l'attaque ce soir, afin de surmonter l'obstacle et d'acquiescer le droit de se mesurer avec le vainqueur de la série Montréal-Detroit et qui sera probablement le club de l'Etat du Michigan.

MONTREAL A DETROIT

Detroit, 28. — On s'attend à une assistance remarquable ici ce soir alors que les Ailes-Rouges de Detroit et les Maroons de Montréal se rencontreront dans une partie qui décidera quelle des deux équipes se rendra dans les semi-finales pour la coupe Stanley et le championnat professionnel de hockey canadien.

La victoire des Ailes-Rouges sur les Maroons de Montréal, samedi dernier, rend particulièrement confiants les gens de Detroit dans les résultats de la partie de ce soir. Cependant, le gérant, Jack Adams, tout en leur conseillant de ne pas trop se fier aux pratiques, leur a dit de se tenir sur leurs gardes et de ne se fier du jeu des Maroons ce soir.

Aucune information indiquant qu'il y aurait des changements dans la composition des équipes n'a été donnée encore et l'on peut donc s'attendre que les mêmes hommes, dans les deux équipes, occuperont le soir le même poste qu'ils occupent samedi dernier. Voss, qui a compté le point l'autre soir et qui a aidé à compter le second, veut répéter la même prouesse. A l'heure qu'il est, il n'y a plus un siège pour la partie de ce soir et la police a déjà mis la main sur des individus qui vendent des billets deux, trois et quatre fois le prix.

De leur côté les Maroons de Montréal sont confiants dans le résultat de la partie de ce soir contre leurs adversaires de samedi dernier qui leur ont infligé une défaite dans la partie de 2 à 0. Mais Maroon ne s'en fait pas. Ce club sait parfaitement que la difficulté à surmonter est très grande, cependant il espère réussir s'il parvient à compter un point des premières de jeu, ce qui lui donnera l'occasion de respirer tout en patientant. D'ailleurs, il se rappelle les parties qu'il a jouées contre les Ailes-Rouges cette année et particulièrement de celle où il a triomphé des Ailes-Rouges par le résultat de 7 à 4.

Maroons a pratiqué au Forum hier avant-midi et tous les joueurs semblaient en parfaite condition. Si cette équipe réalise son ambition qui est de triompher des Ailes-Rouges ce soir, immédiatement après la partie elle se dirigera vers Montréal ou vers New-York selon le résultat de la partie Rangers-Canadien.

TORONTO VS BOSTON

Boston, 28. — Les Maple Leaf de Toronto s'apprêtent à défendre le titre de champion du monde qu'ils ont obtenu l'an dernier contre les Bruins de Boston qu'ils doivent rencontrer ce soir. Les blessures des Leafs sont à peine guéries et ils se voient dans l'obligation de livrer une dure bataille.

Joe Primeau et Bill Thomas, blessés dans la période supplémentaire de samedi dernier, Kan Doraty, Ch. Sand et H. Cotton seront sur la glace ce soir et contre mauvaise fortune l'achèveront de faire bonne figure pour défendre le titre du club de Toronto. Le Boston compte beaucoup sur l'équipement dans les rangs de l'équipe canadienne pour remporter une victoire facile et il est aussi confiant dans les succès qu'il a remportés au cours de la présente saison.

Red Horner jouera peut-être pour la deuxième partie, ce qui est de nature à stimuler Ace Bailey. Horner portera un protecteur spécial pour préserver sa main blessée tandis que Bailey ne fera son apparition sur la glace que dans le cas de très grande nécessité.

Une puissante
équipe pour
les Royals

Orlando, Floride, 28 mars. — Shaughnessy, jovial gérant des Royals, est très content de son champ intérieur, avec la nouvelle acquisition de Bill Regan, arrêt-court, qu'il a obtenu des Orioles de Baltimore, durant le séjour des Royals à Jacksonville. Frank considère, et avec raison, qu'il va commencer la saison 1933 avec le meilleur intérieur de la Ligue Internationale. Le jeu de Bill Regan à l'arrêt-court démontre que celui-ci a beaucoup d'expérience, et son attaque au bâton n'est pas à dédaigner. L'an dernier avec les Orioles, il a eu une moyenne de 262 pour la saison, il frappa 24 coups de circuit, 7 trois-butts, 35 deux-butts, pour un total de 98 buts, il fit compter 86 points en tout; il eut 490 apparitions au bâton, qu'on lui souhaite pour 1933 une saison semblable et les Royals auront une année de baseball qui sera tout à leur avantage, et ceux-ci pourront probablement déployer en 1934 sur leur terrain le pavillon emblème du championnat de la Ligue Internationale.

Avec Regan et Shiver, ces deux hommes pourront fournir le plus gros de l'attaque des Royals. Shiver jusqu'à date accuse une moyenne de 417 dans les parties d'exhibition, Walker a frappé la sphère pour une moyenne de 350, Roettger a cogné la balle pour 333. Ces dernières moyennes sont pour les six dernières parties d'exhibition que le Royal a jouées jusqu'à date.

Joué les hommes de Doc Gautreau rencontreront le Boston Red Sox, ici à Orlando. Demain, mercredi, nos porte-couleurs se disputeront la victoire avec les Philadelphie de la ligue Nationale, ces deux clubs ont fait une rencontre nulle de 5 à 5 à New-Haven la semaine dernière. Durant le séjour des Red Sox, Shaughnessy et Marty McManus auront l'occasion de discuter la question d'échange concernant Walter Brown. Shag voudrait obtenir Watwood, Winslett et Johnson, ces hommes sont des frappeurs qui prennent le côté gauche de la boîte des frappeurs pour rencontrer la balle lancée par les lanceurs. Les Royals à ce moment ont assez de frappeurs droitiers sur l'alignement. Shaughnessy désire des gauchers.

Aujourd'hui les Royals rencontreront le Philadelphie de la ligue Nationale à Tinker Field, demain une autre jouée d'exhibition avec le même club. Dick McCabe, Thormahlen et Clarence Fisher vont probablement être de cérémonie sur le monticule. Ils sont tous les trois en bonne condition. Ils se sont reposés sur la fin de la semaine et n'ont pas fait les voyages à Jacksonville, alors que le Royal gagna deux parties contre le Baltimore.

Hier les Royals ont passé une bonne partie de l'après-midi au bâton, tous ont passé cinq fois au bâton, et les balles pleuvaient dru dans toutes les directions du champ, à l'allure qu'ils frappaient tous hier, les voltigeurs de Philadelphie ont leur ouvrage bien fait pour cet après-midi.

Après la jouée d'exhibition avec les Red Sox, les Royals vont rencontrer le Rollins College ici à Orlando, et un club de Deland va venir rencontrer le Royal à Tinker Field, dans le courant de la semaine prochaine. Les Royals partiront vers Washington le 4 avril. En route vers le nord ils joueront deux parties d'exhibition. A la demande de Bob Quinn, ex-proprétaire des Red Sox, ce dernier veut recevoir les Royals pour deux parties d'exhibition à Reading, Pa., pour les 8 et 9 d'avril. Ensuite les Royals se préparent pour la jouée d'ouverture à Newark le 12 avril.

Jusqu'à date les moyennes au bâton pour les équipiers du Royal sont les suivantes (ces moyennes ne comprennent pas la partie que le Royal a jouée contre la Maison de David vendredi soir dernier alors que très peu de régulariers figuraient sur l'alignement dans cette jouée):

	ab.	h.	2b	3b	4b	r.b.	p.c.
Shiver	24	10	0	2	1	7	.417
Walker	20	7	2	0	0	0	.350
Roettger	24	8	2	0	0	5	.333
Ripple	26	7	1	0	0	3	.269
Goldman	16	3	2	0	0	1	.188
Pickering	18	3	0	0	0	1	.167
Gladu	6	1	0	0	0	0	.167
Gautreau	22	3	0	1	0	2	.137
Tate	8	1	0	0	1	4	.125
Grabowski	13	1	0	0	0	0	.076
Hackney	9	0	0	0	0	0	.000
Totaux	186	44	7	3	2	23	.236
Moyenne des lanceurs au bâton:	ab.	h.	2b	3b	4b	r.b.	p.c.
Sweetland	3	2	1	0	0	1	.667
Ogden	4	0	0	0	0	0	.000
Pomorski	2	0	0	0	0	0	.000
Lamaster	2	0	0	0	0	0	.000
Brannon	1	0	0	0	0	0	.000
Veach	1	0	0	0	0	0	.000
McCabe	1	0	0	0	0	0	.000
Thormahlen	1	0	0	0	0	0	.000
Michaels	1	0	0	0	0	0	.000
Fisher	1	0	0	0	0	0	.000
Samuels	1	0	0	0	0	0	.000
Total	18	2	1	0	0	1	.112

FORUM
WILBANK 6131

CE SOIR A 8 H. 30
RANGERS VS
CANADIENS

Places debout, \$1.00 et \$1.25. Admission générale (entrée de la rue St-Luc) 50c, taxe comprise.

Cinq luttes
à l'affiche
le 3 avril

Le populaire promoteur de lutte Lucien Riopel nous annonce qu'il vient de compléter son programme pour sa séance d'ouverture qui aura lieu lundi soir prochain, à l'Arena Mont-Royal. Voici les rencontres au programme: Finale: Ed Don George, champion du monde, vs Bibber McCoy, 2 dans 3, à finir. Le titre sera en jeu.

Semi-finale: Jack Manuel vs Hans Bauer, 30 minutes ou 1 chute. Préliminaires: Léo Numa vs Pat Freiley, 20 min., 1 chute; Yvon Robert vs Harry Madison, 15 min., 1 chute; John Masson vs Tony Perkins, 15 min., 1 chute.

Exhibition de six rondes, trois d'exercices et trois de boxe, par le champion du monde des boxeurs poids lourd, Jack Sharkey.

Un tel programme va certainement attirer une foule considérable à l'Arena Mont-Royal lundi soir prochain. Les amateurs de lutte entre poids lourds ont été privés pendant tout l'hiver de leur passe-temps favori et ils seront très heureux de saluer le retour de la lutte dans la métropole canadienne.

Depuis qu'il a reconquis son titre en battant Henri Deglane, Ed Don George a remporté des victoires signalées sur plusieurs bons adversaires. Les amateurs locaux le considéraient comme une très grande attraction l'année dernière et sa présence au programme, surtout contre un homme de la réputation de Bibber McCoy, a soulevé l'intérêt de tous.

Au même programme Jack Sharkey, le champion du monde des boxeurs poids lourds, inaugurera sa tournée dans les principales villes du Canada. On sait que cette tournée précède de peu le combat de championnat qu'il livrera aux Etats-Unis contre le géant italien Primo Carnera. Les amateurs de boxe auront donc là une excellente occasion de voir à l'oeuvre au même programme deux champions du monde.

Les trois autres préliminaires qui compléteront ce programme promettent d'être fort intéressants. Léo Numa était l'un des favoris de la saison dernière et Pat Freiley s'était lui-même classé parmi les lutteurs les plus foudroyants. Ce combat ne sera donc pas inférieur aux autres à l'affiche.

Yvon Robert se promet de remporter une victoire rapide sur Madison pour affirmer sa supériorité dès le commencement de la saison. John Masson, le brillant lutteur local, voudra faire impression pour le promoteur le remettre au programme. Aussi fera-t-il la partie dure à Tony Perkins, son adversaire.

Composition des équipes:
Niagara Falls: Rideoau, Esselstine, but, Claydon, Kalbfleisch, défense, A. Peterkin, Bowman, défense, White, Hastien, centre, Finnigan, Hunter, avant, Sheppard, G. Peterkin, avant, Morrison.

Subs. Niagara: Lauzon, Kaminsky, Steele et Shannon.
Subs. Rideoau: Hulquist, Reamme, Horve et Jansen.

Arbitres: Dave Campbell, Montréal.
Première période
1.—Niagara Falls, Shannon 4.40
2.—Niagara Falls, Lauzon 8.05
3.—Niagara Falls, Hunter 12.15
Punitions: Bowman et White.

Deuxième période
4.—Rideoau, Shepherd 18.55
Punitions: Hunter, Finnigan, Kalbfleisch 2, G. Peterkin.

Troisième période
5.—Niagara Falls, Hastie 14.38
6.—Niagara Falls, Hunter 2.0
7.—Niagara Falls, Hunter 3.45
Punitions: Howe, Peterkin.

Le programme de ce soir
à l'International

Georges Deslongchamps, notre actif promoteur local, présentera ce soir le plus intéressant programme qu'il ait jamais offert alors que quatre rencontres de deux dans trois limitées à une heure seront à l'affiche. Le seul fait qu'on connaît les finalistes du tournoi de lutte pour le championnat poids moyen donne à la soirée une grande importance. Les adversaires dans ces deux rencontres du tournoi seront Eddy Marquette et Paul Lebrun, Armand St-Jean et le champion du lac St-Jean, Aurel Lebel.

Les deux autres rencontres ne le céderont en rien aux deux premières. Voici le programme complet:
Armand St-Jean et Aurel Lebel, 2 dans 3, limitée à 1 heure.
Paul Lebrun et Eddy Marquette, 2 dans 3, limitée à 1 h.
Armand Courville et Arthur Proulx, 2 dans 3, limitée à 1 h.
René Angrignon et Jacques Trudeau, 2 dans 3, limitée à 1 h.
Arbitre: Jimmy McKimmie.
Annonceur: Xiste-E. Narbonne.

Partie nulle
à Winnipeg

Winnipeg, 28. — Le club Regina, qui a triomphé du Saskatchewan et de l'Alberta, a été grandement surpris hier soir d'être tenu en échec par le Brandon dans la première partie de la série de détail pour le championnat junior amateur de l'ouest du Canada alors qu'il fit partie nulle de 0 à 0 avec les Fils Natifs.

La deuxième partie de la série sera disputée mercredi soir en cette ville et le club vainqueur se rendra ensuite à Toronto pour participer à la série finale pour le championnat du Canada.

Composition des équipes:
Brandon: Brodie, but, Frank, Erickson, déf., Kerr, Hall, centre, Stinson, Johnson, avant, Cairns, Hawson, avant, Strong.
Substituts: Brandon: Prokaski, Chamberlain, Waronick, Sebastian.
Regina: Armstrong, Burnett, Rittinger, Cunningham.

Arbitres: Howie Milne, Regina; et Walter Mummery, Brandon.
Première période
Pas de point.
Punitions: Hall, Armstrong.

Deuxième période
Pas de point.
Punitions: Aucune.

Troisième période
Pas de point.
Punition: Bicknell.

Gymnase Gascon

Jean-Baptiste Paradis, ancien champion du monde, rencontrera John Carochia, champion italien, dans une rencontre de 2 dans 3 à finir, mercredi soir prochain, au Gymnase Gascon, rue St-Zotique, près de la rue St-André. Ce match vaudra à lui seul le prix d'entrée. En plus de cette rencontre, le promoteur Kid Lavigne a préparé un programme de tout premier ordre.

Qu'il suffise de dire que le combat royal mettra en présence Jim Tiger Delisle, Armand Courville, Marcel Quimet et Jack Miller.

La rencontre de 45 minutes ou une chute mettra aux prises Gérard Tremblay contre Lucien Grégoire. Dans le 30 minutes, les amateurs verront Roméo Masse, ancien champion amateur, contre Arthur Proulx.

Les écoliers auront également l'avantage de montrer leur savoir-faire puisqu'il y aura une rencontre de 20 minutes entre Kid Brossard et Léo Robitaille.

L'arbitre sera Dan Murray, l'annonceur Xiste Narbonne et le chronométreur, Adrien Cloutier.

Providence
bat New-Haven

Providence, 28. — Les Rouges de Providence ont triomphé des Aigles de New-Haven, hier soir, dans la dernière partie de la série régulière de la ligue de hockey Canado-Américaine alors que les hommes de Billy Couto ont remporté la palme par un résultat final de 4 à 3.

Les Rouges ont joué avec prudence afin de ne prendre aucun risque de se blesser mais le jeu fut rapide et intéressant et la mise en échec fut assez solide.

Bob McCully a dirigé l'attaque des Rouges alors que ce jeune joueur a compté deux points et a aidé ses coéquipiers à en enregistrer un autre. Les Rouges ont pris une avance considérable au début de la partie, car à la fin de la première période les locaux menaient par 3 à 0 puis ils ajoutèrent un autre point au milieu de la deuxième manche, mais les visiteurs parvenaient à prendre Byrne en défaut à la fin de cette période et dans les vingt dernières minutes, les Aigles logeront deux fois le caoutchouc dans les buts du Providence pendant que les locaux étaient tenus en respect.

Composition des équipes:
PROVIDENCE: N-HAVEN
Byrne, but, Roberts, McVicar, défense, Pringle, Trapp, défense, Speyer, Raymond, centre, Keating, Rivers, avant, Jeremiah, Murray, avant, Convey.

Providence, subs: Taylor, Alexandre, Mondou, Lesieur, Vail, Hingsperger, McCully, Gaudreault.
N-Haven, subs: Picketts, Jackson, Paddon, Doran, King, Kinsella et Radley.

Arbitres: Stewart et Halloran.
Première période
1. Providence, Murray-McCully-Gaudreault 13.50
2. Providence, McCully 15.50
3. Providence, Trapp 19.00
Punition: Radley.

Deuxième période
4. Providence, McCully-Murray 12.05
5. New-Haven, Convey 14.50
Punition: aucune.

Troisième période
6. N-Haven: Keating 19.00
7. N-Haven: Doran 19.45
Punitions: Picketts, Murray et McCully.

Le détail dans la
Canado-Américaine

Providence, 28. — James-E. Doolley déclarait hier soir que les parties pour la série de détails entre Boston et Providence de la Ligue Canado-Américaine commenceront samedi soir prochain, à Boston. La seconde partie sera jouée à Providence lundi. C'est le total des points qui décidera qui de Boston ou de Providence rencontrera le Philadelphie dans la série finale de trois parties à gagner sur cinq. Cette dernière série commencera à Philadelphie le 5 avril et sera suivie d'une autre le 8 avril. Si Providence gagne les deux parties suivantes seront jouées les 9 et 11 avril, avec une cinquième, si nécessaire, à Philadelphie le 12 avril. Si c'est Boston qui triomphera, la troisième et la quatrième parties se joueront les 10 et 12 avril, avec une cinquième, si nécessaire, à Philadelphie le 13 ou le 15.

Kansas City
est champion

Kansas City, 28. — Le club Kansas City a gagné le championnat de l'Association Américaine de hockey en triomphant du Saint-Louis par un résultat de 1 à 0 hier soir dans la partie décisive des séries de détail. Pour arriver à décrocher la victoire, il a fallu jouer trois périodes supplémentaires, et c'est Pete Mitchell qui a enregistré le point décisif dans la troisième manche additionnelle.

Mitchell prit une passe de Ken Dunfield et plaça la rondelle dans les filets de Karakas au bout de 82 minutes de jeu.

Composition des équipes:
ST-LOUIS: Karakas, but, Levine, Carbol, défense, McLeod, R. Hughes, défense, Burland, Huard, centre, Mitchell, Palangio, avant, Merrill, Taber, avant, Dunfield.
St-Louis, subs: Rennie, Gilhooly, Massecar, A. Hughes, McPherson.

Kansas City, subs: McKinnon, Wiebe, Healey, Mulvihill et Ranger. Arbitres: McKinnon et Seaborn.
Première période
Pas de point.
Punitions: Healey, Carbol, Ranger.

Deuxième période
Pas de point.
Punitions: Carbol, Taber, Mulvihill, Massecar et Burland.

Troisième période
Pas de point.
Punitions: Dunfield, McPherson.
Punition: aucune.

2ème période supplémentaire
Pas de point.
Punition: Gilhooly.

3ème période supplémentaire
1. Kansas-C: Mitchell-Dunfield 2.00
Punition: Rennie.

Joute d'exhibition

Brooklyn 001000000-1 4 1
St-Louis 00000030x-3 6 1
Clark, Bengé et Outen; Hadley, Knott et Bengough.
St-Louis 011002000-4 12 2
Philadelphie 00300003x-6 6 6
Dean, Carleton, Derringer et J. Wilson, O'Farrell; Mahaffey, Freitas et Cochrane.
Boston 010040000-5 12 1
Philadelphie 010040000-11 14 1
Delaney, Kirley, Lake et Spohrer, Hargrave, Pearce, Berly et Davis, Todd.
Cincinnati 100001100-3 5 4
New-York 10206001x-16 16 0
Rixey, Johnson, Ogden et Hemsley; Devens, Gomez et Dickey.
Toronto 000000000-0 2 0
Columbus 41000210x-8 13 2
Contrell, Sooke et McKinney; Ashe, Heise et Dalancy, West.

Le badminton
à la Palestre

Résultats des parties jouées en fin de semaine.
SIMPLES (dames)
Mlle Y. Brossard bat Mlle S. Lacasse 11-7, 11-9.

SIMPLES (messieurs)
1ère ronde:
R. Gauthier bat G. Charron 15-4, 15-8.

M. Deschamps bat R. Armand, 15-1, 15-7.
P. Guillemette bat R. Spargo 15-6, 15-9.

2ème ronde:
B. Faubert bat L. Cloutier 15-3, 15-5.
R. Gauthier bat B. Senez 6-15, 15-11, 15-13.

P. Thibaut bat P. Desjardins, 15-3, 15-3.
R. Bouthiller bat M. Deschamps, 15-9, 15-5.
P. Chadelaine bat C. Hébert, 15-8, 15-9.

C. Lefebvre bat R. Millette, 15-10, 15-9.
P. Pinard bat P. Guillemette, 15-5, 15-4.

DOUBLES (dames)
Mlle Y. Brossard et S. Lacasse battent Mlle B. Lacasse et Mme B. Garipey 15-10, 15-1.

DOUBLES (messieurs)
Mmes B. Faubert et R. Bouthiller battent Mmes Léo Cloutier et P. Guillemette 15-3, 15-6.

Mmes P. Chadelaine et P. Desjardins battent B. Senez et J. Robert 14-17, 15-10, 15-6.
Mmes P. Pinard et P. Thibaut battent Mmes R. Gauthier et P. Spargo, 15-3, 15-6.

DOUBLES (mixtes)
R. Thibaut et M. Y. Brossard battent R. Spargo et Mme Gauthier 15-2, 15-6.

Roland Longtin
est vainqueur

La finale du tournoi invitation de tennis de la Palestre Nationale fut gagnée dimanche après-midi par Roland Longtin. Le populaire jeune joueur canadien-français eut raison de Marcel Rainville, membre de l'équipe de la coupe Davis et premier joueur canadien, en quatre sets, 1-6, 6-3, 6-2, 6-4.

Rainville sembla au premier set intimidé par son adversaire par son jeu rapide. Ce premier set fut même monotone, vu la trop grande supériorité de Rainville. Cependant au second set Longtin se reprit; son jeu devint plus régulier, sa précision lui donna finalement la victoire.

Roland Longtin est en ce moment le joueur qui promet le plus. Durant la saison qui s'en vient il va peut-être causer des surprises plus grandes encore que celles de dimanche après-midi.

Me Rodolphe Godin, président de la Palestre Nationale, présente au gagnant, devant les quelque cinq cents personnes présentes, le superbe trophée gracieusement fourni par la maison G.-H. Wood et Cie.

Que savez-vous
sur les cigarettes?

Les cigarettes vous irritent la bouche et la gorge si vous ne comprenez pas l'importance de modérer la chaleur en fumant. La chaleur dépend de votre manière de fumer ainsi que de ce que vous fumez. Pour conserver la fumée fraîche, tirez légèrement quand vous allumez et ne fumez pas vos cigarettes trop courtes. Pour être sûr d'avoir une fumée fraîche, fumez Spud, la cigarette à fraîcheur de menthol. Elle est plus fraîche de 16%. Si vous roulez les vôtres, il y a le Spud tabac haché fin.

Le classement
des équipesLIGUE INTERNATIONALE
(éliminatoires)

J. G. P. N. P. C. P.
Buffalo 4 4 0 0 12 2 12
Syracuse 4 1 2 1 9 9 4
London 4 1 2 1 5 7 4
Windsor 4 1 3 0 6 15 3

LIGUE CANADIENNE

Philadelphie 48 27 12 7 142 91 61
Providence 48 25 15 6 121 107 56
Boston 48 21 18 9 106 119 51
New Haven 46 16 25 5 97 129 37
Québec 48 11 30 7 105 156 29

Réduction de 10%

La Canadian National Steamships annonce que pendant la saison de navigation sur le Saint-Laurent, d'avril à novembre, elle consentira une réduction de 10 pour cent aux voyageurs qui partiront de Montréal pour Nassau et la Jamaïque, via les Bermudes, et reviendront à leur point de départ par le même paquebot.

De plus la Canadian National Steamships accordera une réduction de 10 pour cent aux voyageurs qui partiront de Montréal pour Nassau et la Jamaïque, via les Bermudes, et reviendront à leur point de départ par le même paquebot.

De plus la Canadian National Steamships accordera une réduction de 10 pour cent aux voyageurs qui partiront de Montréal pour Nassau et la Jamaïque, via les Bermudes, et reviendront à leur point de départ par le même paquebot.

Les résultats de la lutte

New-York, 28. — Les rencontres de lutte disputées en cette ville hier soir ont donné les résultats suivants: Jim Browning a vaincu Sam Dornonavo, 31-43; Nick Lutze a triomphé de Tiny Roebuck, 28-29; Mayes McLain a fait match nul avec Herb Freeman; Paul Roesch a vaincu Lilo Rand, 16-50; Alphonse Gieciewicz a obtenu la décision sur Charley Lehman; Sid Westrich a annulé avec Frank Speers et Jack Riley a triomphé de Jerry Monihan en 17-15.

La navigation

Océaniques en route vers
Montréal

Les brise-gl

Un discours de M. Lapointe

L'ancien ministre de la Justice, parlant au Club Lapointe, hier soir à Québec, passe en revue le budget Rhodes et s'élève contre toute dictature — Il se défend de pencher vers la gauche: il va en avant — Notre système économique doit changer

Québec, 28 (D.N.C.) — M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice dans le gouvernement King et député de Québec-Est aux Communes, a été l'hôte d'honneur du Club Lapointe, de cette ville, à un dîner-causée hier à l'hôtel Victoria. Grande assistance. L'orateur a passé en revue le dernier budget Rhodes et s'est élevé contre tout projet de dictature. La réunion était présidée par M. Siméon Barma, président du Club Lapointe. M. Oscar Drouin, député de Québec-Est à l'Assemblée législative, a remercié le conférencier. De brefs discours ont été prononcés par M. Lucien Cannon et M. C. G. Power, député de Québec-Sud à Ottawa.

Voici un résumé de la conférence de M. Lapointe:

M. Lapointe signale que les chômeurs qui étaient au nombre de 100,000 lors des dernières élections fédérales sont maintenant au nombre de 800,000, que le gouvernement Bennett a été déficitaire de \$422,000,000 en trois ans et que la dette du pays a augmenté de \$455,000,000.

Or, durant les neuf années de l'administration King, nous avions diminué la dette de \$257,000,000. C'est qu'alors nous dépensions suivant nos moyens. Les revenus ont diminué, mais les dépenses sont toujours demeurées aussi élevées. Les dépenses publiques en 1929 s'élevaient à \$389,000,000; cette année elles ont atteint \$417,000,000. Malgré ce déficit dont nous avons parlé, malgré ces dettes énormes, nous avons prêté de l'argent à l'ouest, au C.P.R., nous avons garanti les récoltes de l'ouest, nous avons spéculé sur le blé, garanti les travaux de la Beauharnois, prêté de l'argent à Terre-Neuve; si bien que le montant de ces garanties ajoutées à celui de notre dette, s'élève à \$3,717,000,000, somme qui démontre le point exact où en est rendu le crédit du pays.

La dictature

M. Lapointe dénonce la dictature de M. Bennett et déclare que le parti libéral est opposé à toute dictature. Il qualifie d'extravagance scandaleuse le cadeau d'un million à la Commission de la radio et de bêtise le projet de creusage du Saint-Laurent. L'ancien ministre de la Justice trouve que le budget Rhodes est des plus insensés.

C'est encore le petit qui sera appelé à payer l'impôt. Ceux qui gagnent \$2,500 et moins voient augmenter leurs obligations de 650% alors que ceux qui gagnent \$50,000 voient augmenter leurs obligations de 14 pour cent seulement. Pourquoi cette différence? Répondez vous-mêmes. La taxe du sucre qui frappe les familles nombreuses, les familles pauvres, est une taxe infâme qui devrait être changée avant que la discussion sur le budget ne se poursuive. L'on me disait ce matin que la Grèce St-Vincent de Paul dépensait annuellement 27,000 livres de sucre. Donc les enfants de la Grèce vont payer au trésor fédéral la somme de \$540.

Le député de Québec-Est critique aussi la taxe imposée à ceux qui fabriquent les cigarettes eux-mêmes.

M. Lapointe cite quelques articles et parle ensuite du plan de stabilisation qui consiste à rembourser à certains importateurs l'argent perdu au change. L'ex-ministre de la Justice prétend que c'est un principe vicieux dont l'application sera favorable aux importateurs et non aux producteurs.

Je vais en avant

"On me reproche de pencher vers la gauche", dit M. Lapointe. "Je ne penche ni à gauche, ni à droite, mais je vais en avant. Je crois que notre système économique doit changer, et je suis en faveur des améliorations. Je crois que l'intérêt public doit être protégé quand il vient en conflit avec l'intérêt pri-

vé. Le progrès uni à la tradition, c'est encore ce qui offre le plus de garanties. La production doit être encouragée. On a regretté récemment que les financiers se soient emparés de l'industrie du papier. Je crois que les financiers doivent s'occuper de finance et les industriels s'occuper d'industrie. Je suis également en faveur d'une meilleure protection de l'épargne populaire. Le gouvernement a le devoir de contrôler les émissions. Je crois que nous devons de plus assurer une répartition plus équitable des richesses et si l'on n'accuse de socialisme, je répondrai en citant Sa Sainteté le Pape Pie XI qui déclarait dans son encyclique *Quadragesimo Anno*: "Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumulent aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en rende une suffisante abondance parmi les ouvriers..."

"Je préfère prendre mon enseignement de doctrine sociale dans les encycliques des Papes.

Au point de vue national, l'on m'a déjà accusé de déloyauté pour impérialisme. Ma vengeance fut de constater que l'on avait signé ce statut de Westminster et que l'on réclamait maintenant la paternité de cet enfant.

"Voilà bien les idées du parti libéral à l'heure actuelle. Electeurs de Québec-Est, aussi longtemps que vous me garderez votre confiance, je poursuivrai la bataille."

La constitution de l'Inde

Sir Samuel Hoare expose le projet en admettant que c'est probablement le plus compliqué qui ait encore été proposé

Londres, 28 (S.P.C.) — Les Communes ont étudié hier le nouveau projet de constitution pour l'Inde tel qu'exposé dans un récent "livre blanc". C'est sir Samuel Hoare, secrétaire d'Etat pour l'Inde, qui a ouvert le débat en faisant l'exposition du projet. Il a admis que c'est probablement le projet de constitution le plus compliqué qui ait jamais été proposé, mais que ce projet, essai de réconcilier les nombreux intérêts qui viennent en conflit dans l'Inde tout en accordant au peuple indien la plus large mesure possible d'autonomie.

Sir Samuel Hoare a ajouté que l'on a voulu que le pouvoir exécutif soit très fort et dans le gouvernement central et dans celui des provinces, car l'anarchie est l'une des choses les plus désastreuses qui soient au monde et en Orient encore plus qu'ailleurs. On a aussi voulu donner la plus grande latitude aux corps provinciaux.

Le major Clement Attlee, un travailleur qui fait partie de la commission d'enquête Simon sur la situation politique dans l'Inde, a reproché au gouvernement britannique sa timidité qui lui a fait perdre l'occasion d'obtenir la collaboration du peuple indien. Le major Attlee est bien d'avis qu'il faut un gouvernement fort, mais il croit qu'un gouvernement est fort surtout de l'appui de ceux qu'il gouverne. Il reproche au gouvernement de prendre le parti des grands propriétaires dans l'espoir qu'ils vont l'appuyer.

Si les travaillistes se sont montrés opposés au projet, le chef libéral, sir Herbert Samuel, a laissé entendre que son parti est disposé à l'appuyer. Il a laissé entendre qu'il pourrait bien proposer un amendement, mais il a déclaré que le projet à l'appui de la masse des citoyens de la Grande-Bretagne.

Les projets de Mollison

Londres, 28 (S.P.A.) — Le capitaine James A. Mollison, qui vient d'arriver à Londres après son envolée en Amérique du Sud, n'a pas voulu dire quoi que ce soit au sujet de ses projets et de ceux de sa femme, la fameuse aviatrice Amy Johnson. On leur prête l'intention de faire ensemble une envolée de New-York à Bagdad pour tenter d'établir un nouveau record d'envolée de distance.

L'enquête sur le lait

Le témoignage de M. Napoléon Charest, de la maison Joubert

Ottawa, 28. (S.P.C.) — M. Napoléon Charest, vice-président et trésorier de la compagnie J. J. Joubert, a témoigné hier devant le comité d'agriculture de la Chambre des Communes qui enquête sur le commerce du lait au pays. Voici un résumé de son témoignage.

La compagnie Joubert est une filiale de la Borden Farm Products Co., de New-York. Son président, M. J. J. Joubert, reçoit un salaire annuel de \$13,500; M. Charest, qui a rendu témoignage hier devant le comité, reçoit le même montant; le secrétaire, M. J. A. Martin, touche 8,000 par an.

La compagnie n'a pas payé de dividendes en 1931 ni en 1932. Les profits en 1932 ont été approximativement de \$155,000. La question des dividendes relevait de la compagnie-mère, la Borden Farm Products Co. Les rapports de la compagnie Joubert vont à Ottawa, à l'Ottawa Dairy; parfois les instructions à la compagnie Joubert viennent d'Ottawa, parfois de New-York. M. Charest croit que l'Ottawa Dairy est dans la même situation que la compagnie Joubert.

Le prix moyen payé aux producteurs est de \$1.65 par 100 livres au printemps, \$1.22 en été, et \$1.68 en hiver. Il est impossible de déterminer d'avance la quantité de lait dont on aura besoin. Pour raison d'économie on avait congédié il y a quelque temps un certain nombre de fournisseurs (shippers), mais à cause de la situation que cette décision avait créée on a décidé d'acheter leur lait comme "surplus" et le prix payé a été celui que paient les beurriers et fromageries.

Pasteurisation

Tout le lait vendu par Joubert est pasteurisé, sauf le lait certifié. Pour maintenir la moyenne requise en gras dans le lait, on paie une prime pour le lait qui dépasse la moyenne de 3.5 pour cent et on impose une amende lorsque le lait n'atteint pas la moyenne. Le lait de surplus n'est jamais vendu au public tel quel, on en fait surtout du beurre.

Les ventes brutes de la compagnie en 1932 ont été de \$2,997,764, et le profit \$155,737. La compagnie est une filiale de la Borden, mais est opérée comme compagnie distincte sous l'empire des lois de Québec. En 1932 la compagnie a acheté 7,897,396 livres de lait.

Le coût moyen de ce lait a été de \$1.393 par 100 livres; c'est le prix au producteur, qui doit payer le fret; 82.7 pour cent de ce lait a été acheté aux prix de l'association, et 17.3 aux prix de surplus. Le prix par pinte au distributeur a été de 3.87 cents, et le prix moyen de vente a été de 9.68 cents, soit un écart de 5.81 cents par pinte entre le prix payé au producteur et le prix payé par le consommateur.

Les achats de lait de la compagnie-mère, Borden Farm Products, par la compagnie Joubert, en 1932, ont été relativement peu élevés. Lorsque la compagnie Joubert achète du lait de la compagnie Borden elle paie dix cents de plus par 100 livres. Le témoin n'a pas pu donner en détail la composition de l'écart de 5.81 cents. 5.55 cents représentent le coût de production et de vente, et le profit est de .23 ou environ 1-4 de cent par pinte. De cela, il faut déduire l'impôt sur le revenu. Les prix de gros aux épiciers et aux chaînes de magasins sont de deux cents par pinte moins élevés que les prix aux particuliers.

Capital de \$765,100

Le capital de la compagnie est de \$765,100; elle avait été incorporée à \$299,000 en 1916, en 1921 le capital a été porté à \$450,000. La compagnie Borden possède la majorité des actions. Les profits ont été portés au compte de surplus qui est actuellement de \$755,163.44.

M. Charest a dit qu'il ne boirait pas de lait non pasteurisé. Le lait certifié est "supposé" provenir de vaches en santé, mais il n'aurait pas plus que cela.

Le Dr F. H. Pickel a demandé l'explication des trois prix de \$1.38, 85 cents et 70 cents payés aux producteurs. M. Charest a répondu que le dernier prix est celui payé

pour le lait de surplus, et 85 cents le prix payé pour le lait employé dans la fabrication de produits alimentaires. Le témoin a demandé au Dr Pickel s'il pouvait voir les déclarations, mais M. Pickel n'a pas voulu; il a dit que les gens qui ont fait ces déclarations ont peur.

Crème glacée

La vente de la crème à la glace a donné en 1932 un profit de \$26,680, dont il a fallu soustraire \$22,868 pour la taxe des ventes, ce qui laissait un profit net de \$3,812 pour l'année.

La compagnie Borden a pris le contrôle de la compagnie Joubert en 1930 par un échange d'actions, comportant 43,000 actions de la compagnie Borden, la compagnie Joubert étant évaluée à \$3,000,000. M. Charest a donné avec un peu d'hésitation le salaire de M. Joubert et le sien, il a dit que M. Joubert a été payé \$15,000 en 1931. A part les trois salaires cités au début, aucun membre de la compagnie ne reçoit plus de \$5,000.

Parlant de la déclaration de M. Charest au sujet des profits et de la taxe des ventes sur la crème glacée, M. E.-O. Bertrand (Prescott) a caractérisé ces chiffres d'absurdes. Il a ajouté qu'il connaît quelque chose en fait de crème glacée et sait quels profits excessifs on en retire. M. Charest s'en tint à sa déclaration et invita M. Bertrand à examiner les livres de la compagnie.

Le comité se réunira de nouveau jeudi.

Les pêcheries québécoises

On établira à Gaspé une sous-station expérimentale qui sera confiée à des jeunes gens bilingues que la Commission biologique nommera

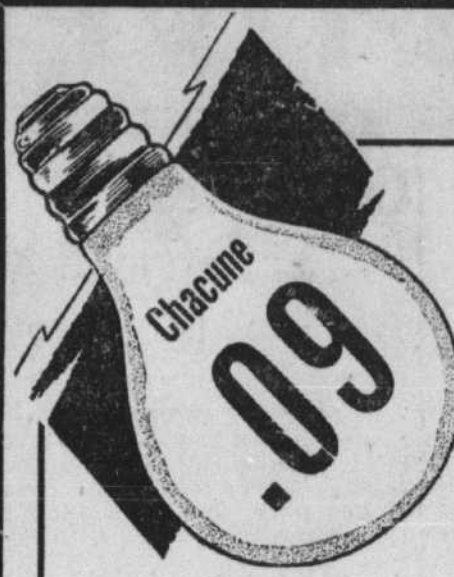
Ottawa, 28. — M. Hector Laferté, ministre de colonisation, de chasse et de pêche à Québec, est venu à Ottawa hier matin accompagné de son sous-ministre et du surintendant des pêcheries maritimes pour rencontrer M. Alfred Durand, ministre intérimaire des pêcheries, ainsi que les principaux fonctionnaires des Pêcheries, pour discuter avec eux les mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour aider au développement de l'industrie de la pêche dans le Québec. Les pêcheries québécoises sont administrées actuellement par les autorités provinciales. Pour faire la conquête de marchés étrangers, on réalise que la qualité est la clef du succès et que l'on ne peut y arriver qu'avec une campagne d'éducation. Le travail accompli dans ce sens par la station expérimentale qu'a établie à Halifax la commission biologique, a été cité comme exemple, mais, vu la différence de langue, cette station ne pourrait être utile à la province de Québec pas plus qu'aux provinces où il existe des colonies de pêcheurs canadiens-français. Il a été finalement décidé que, pour atteindre le but proposé, le meilleur moyen serait d'établir à Gaspé une succursale de la station de Halifax. Il est probable qu'un local sera fourni par le gouvernement provincial et la station sera confiée à deux ou trois jeunes gens bilingues nommés par la commission biologique qui auront subi des cours spéciaux pour ce travail à la station de Halifax. Les dépenses seront minimes et l'on s'attend que cette innovation donne les meilleurs résultats. Cette station desservira aussi les groupes de pêcheurs établis dans le nord du Nouveau-Brunswick et dans les Iles de la Madeleine.

Un appel de M. E. W. Beatty

EN FAVEUR DE LA FEDERATION DES ŒUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANCAISES

Hier soir, à 6 h. 55, M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, a prononcé au poste CFCF une allocution en faveur de la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises, qui a entrepris de prélever la somme de \$170,000 au cours d'une grande campagne de souscription, du 1er au 10 avril prochain.

"Il est une chose que j'aimerais tout particulièrement à signaler à



AMPOULES Spécial, mercredi, chacune .09

5,000 AMPOULES VARIEES 25 à 60 watts claires ou dépolies. Prix ord. .18.

Verre clair. Genre Mill Type. Prix ord. .25. Forme ronde. Diverses couleurs. Prix ord. .20.

Ampoules "Nitrogen"

75 watts. Prix ord. .35. Chacune. 150 watts. Prix ord. .69. Chacune. Verre clair ou dépoli. 100 watts. Prix ord. .39. Chacune. 200 watts. Prix ord. .89. Chacune. Au troisième étage.

65e ANNIVERSAIRE DUPUIS

Toujours prompts à saisir les bonnes occasions nous venons d'acheter le

Stock de faillite

de Globe Electric Supply Co. Ltd

ET NOUS L'OFFRONS DEMAIN A DES PRIX DERISOIRES

Vous économiserez au moins la moitié des prix ordinaires et, dans la plupart des cas, beaucoup plus. Appareils électriques, radios, papiers-tentures, peintures, ferronnerie, etc., vous sont offerts à des prix rarement vus. Profitez-en.

Nous ne faisons que donner un exemple des nombreuses aubaines qui vous attendent à notre rayon des articles électriques demain. Venez de bonne heure pour mieux pouvoir en profiter car les quantités sont limitées dans plusieurs cas.

Pas de commandes postales ni téléphoniques et pas d'échanges s'il vous plaît.

Au troisième étage (Ste-Catherine)

Dupuis Frères

Albert Dupuis, président. L.-J. Dugal, gérant. Armand Dupuis, caissier.

ceux qui m'écoutent en ce moment, a dit M. Beatty, et c'est que dans notre ville, il est aujourd'hui reconnu que "nous nous aidons les uns les autres". Nos concitoyens de langue française nous sont venus en aide quand nous étions dans le besoin, et il n'est que juste, aujourd'hui, que nous agissions de même à leur égard. La Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises a devant elle une bien lourde tâche. Durant les derniers douze mois, les différentes œuvres ont accompli près de deux millions d'actes de charité, et ce chiffre sera encore plus élevé durant les prochains douze mois. Il faut nécessairement des fonds pour ce-

la, et ces fonds devront être fournis par la population de cette ville.

"Dans ce premier appel à la générosité du public, la Fédération mérite l'appui de tout le monde, y compris celui des citoyens de langue anglaise, quand ce ne serait que parce que sur les seize œuvres, sept viennent en aide à tous les nécessiteux, sans distinction de race ou de religion".

Mort d'un journaliste

Victoria, Colombie-Anglaise, 28 (S.P.C.) — M. Alexander G. Rose, un journaliste qui fut successivement

au service de la Tribune de Winnipeg, de plusieurs journaux de Vancouver, puis directeur-gérant du Bulletin d'Edmonton et du Star de Regina, est décédé ici aujourd'hui à l'âge de 49 ans.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et surtout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — LE DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARBOR 1141.

Noms que vous devriez connaître

VOUS aimez à connaître les noms que tout le monde connaît—le nom de l'homme qui a attaché la foudre à un cerf-volant; le nom de l'homme qui, après avoir observé une bouilloire de cuisine, s'en fut fabriquer une locomotive. Le fait de savoir ces noms-là est un plaisir.

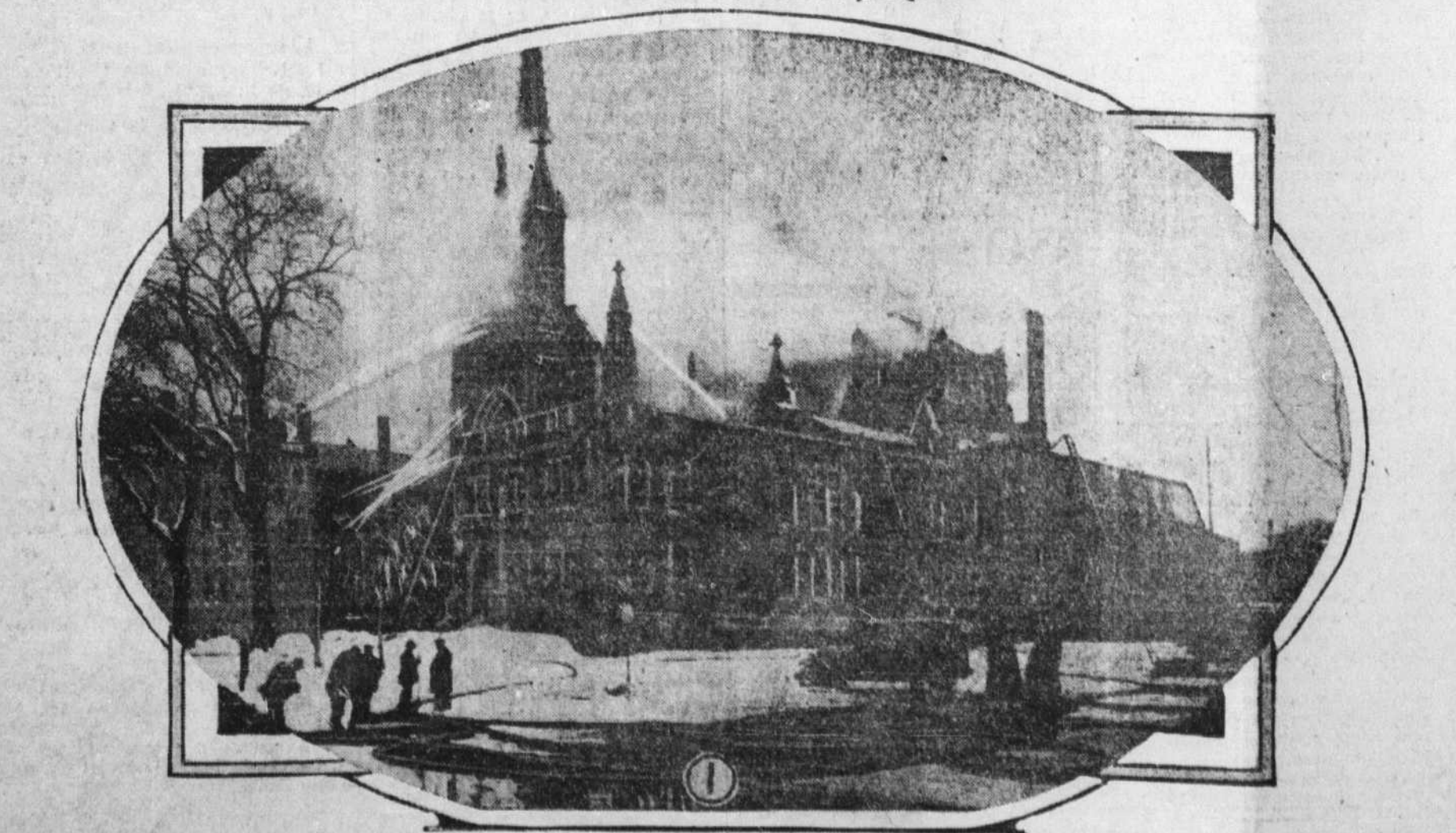
Cependant il y a des noms que des milliers de personnes connaissent et qui peuvent vous procurer beaucoup plus de plaisir et d'une façon bien plus personnelle: Noms reliés aux meilleurs comestibles, vêtements, effets de literie; noms qui, si on les rapproche de la mayonnaise, du chapeau, de la plume-réservoir que vous choisissez—ou de toute autre chose que vous pouvez désirer—signifient ce qu'il y a de plus désirable. Ces noms sont écrits en gros caractères dans les ANNONCES.

Les annonces vous disent pourquoi il est bon pour vous de connaître ces noms; pourquoi ils sont en évidence dans les meilleures épiceries, quincailleries et dans les magasins à rayons; pourquoi ces noms sont dans le vocabulaire d'achat de milliers de gens... ont la confiance de milliers de gens... et justifient cette confiance!

Lisez les annonces. Quand vous achetez, ne demandez pas tout simplement du "cold cream", "une casserole", "une balayeuse électrique". Demandez tel ou tel cold cream, telle ou telle casserole, telle ou telle balayeuse électrique. Servez-vous des noms que vous avez appris par les annonces et qui signifient pour vous et pour tout le monde le produit le meilleur.

LISEZ LES ANNONCES POUR VOUS RENSEIGNER

L'INCENDIE DE L'EGLISE ST-JACQUES



PHOTOGRAPHIE PRISE PENDANT L'INCENDIE — On aperçoit, au premier plan, le presbytère et au-dessus le haut clocher de l'église dont le corps principal se trouve en arrière du presbytère. On voit les jets d'eau concentrés sur le clocher qu'il fallait à tout prix protéger pour empêcher qu'il ne s'écroulât, ce qui aurait certainement causé de nombreuses pertes de vie. Pour prendre cet instantané, le photographe s'est placé à l'angle des rues Ste-Catherine et Berri.